

NOUVELLE-CALEDONIE

GOVERNEMENT

Nouméa, le 8 septembre 2020

N° 3040-68/GNC/SG20

RAPPORT AU CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Objet : Gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions pour l'année 2019.

1. INTRODUCTION

La loi du pays n° 2003-3 du 27 mars 2003 institue une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP). Cette taxe est exigible sur les produits importés susceptibles de générer, à l'usage, des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique.

Par délibération n° 365 modifiée du 3 avril 2003, un fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été créé pour recevoir le produit de ces taxes. Ce fonds est destiné aux actions relatives aux déchets présentant un risque pour l'environnement, comme l'élimination de stocks historiques orphelins, l'aide à la mise en place de filières réglementées ou l'étude de gisements. Il ne se substitue pas aux réglementations existantes dans le domaine des déchets, telles que la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou les réglementations provinciales relatives aux déchets. Ce fonds est géré par un comité qui rend un avis sur les demandes de soutien formulées par les provinces, les communes et la Nouvelle-Calédonie. Les membres du comité ayant une voix délibérative sont les trois provinces, le congrès de la Nouvelle-Calédonie, les associations des maires ainsi que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Conformément à l'article 7 de la délibération modifiée du 3 avril 2003 précitée, un rapport sur la gestion du fonds doit être présenté au congrès chaque année. Ce bilan doit faire ressortir la nature, le montant des ressources et leur emploi, ainsi que l'inventaire des actions concrètes conduites pendant l'année écoulée et les résultats observés ou attendus.

2. RECETTES DU FONDS

Les recettes du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, de son origine au 31 décembre 2019, s'élèvent à :

- en recettes réelles : **2 583 967 715 F CFP** dont 278 018 264 F CFP au titre de l'année 2019,
- en inscriptions budgétaires : **2 352 530 411 F CFP**, dont 209 380 510 F CFP au titre de l'année 2019.

La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions est exigible sur huit types de produits importés, mais n'est activée que sur cinq. Le tableau ci-dessous reprend dans le détail les produits concernés :

TYPE DE PRODUITS	EXIGIBLE	ACTIVÉ
Huile lubrifiante (positions 2710.19.91 à 2710.19.99)	X	X
Pneumatique neuf en caoutchouc (position 4011)	X	X
Pneumatique usagé ou rechapé en caoutchouc (position 4012)	X	X
Chambre à air en caoutchouc (position 4013)	X	
Boîte en aluminium pour le conditionnement (position 7612.90.10)	X	
Bouchon, capsule... (position 8309)	X	
Pile et batterie de pile (position 8506)	X	X
Accumulateur électrique (position 8507)	X	X

Les classes activées correspondent aux déchets faisant l'objet aujourd'hui d'une filière réglementée par les provinces.

3. EMPLOI DU FONDS

Depuis l'origine du fonds, et au 31 décembre 2019, le montant total des aides accordées par le fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions s'élève à **1 468 343 985 F CFP**, dont **100 081 919 F CFP** accordés au titre de l'année 2019.

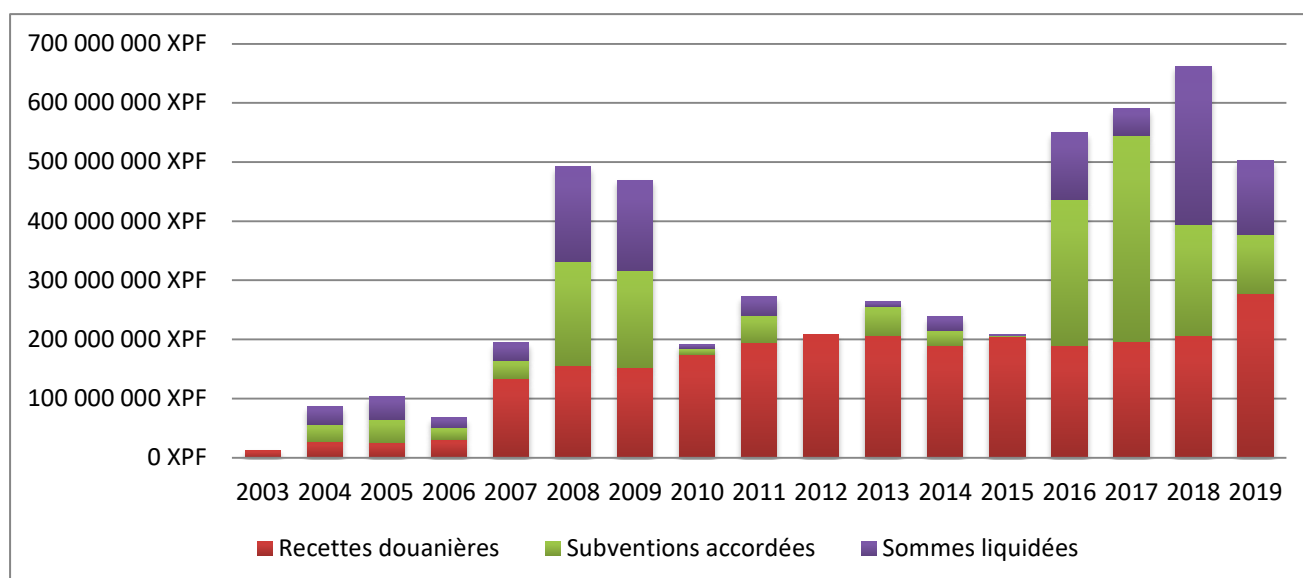


Figure 2 – Suivi du fonds TAP 2003-2019

Il est à noter, depuis la modification de la délibération n° 365 du 3 avril 2003, intervenue le 22 août 2016, une recrudescence du nombre de demandes présentées en comité TAP, notamment de la part des communes.

En 2019, **124 202 763 F CFP** ont été mandatés au bénéfice des programmes suivant :

- 105 342 962 F CFP pour la mise en conformité de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Maré ;
- 4 500 000 F CFP pour l'évacuation de produits phytosanitaires non utilisés en province Nord ;
- 6 807 801 F CFP pour l'évacuation d'un ancien dépotoir sur la commune de Boulouparis ;
- 7 552 000 F CFP pour l'évacuation d'un stock historique de malathion par la Ville de Nouméa.

Le détail des opérations financées par le fonds et le suivi des versements des subventions TAP sont fournis dans le fonds de dossier.

3.1 Subventions accordées en 2019

Le comité de gestion du fonds des actions de lutte contre les pollutions s'est réuni deux fois en 2019 :

- au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa le **18 avril 2019** ;
- à la mairie de Bourail le **3 octobre 2019**.

Les procès-verbaux de séances du comité TAP sont fournis dans le fond de dossier.

En 2019, quinze dossiers de demande de subvention ont été présentés au comité TAP pour un montant total de 100 081 919 F CFP de subvention accordées. L'année 2019 a été essentiellement marquée par des demandes portant sur des actions d'évacuation et de traitement de véhicules hors d'usage dans le cadre du dispositif VHU qui court jusqu'en 2021.

Ces subventions se répartissent comme suit :

3.1.1 Subvention attribuée à la commune de Poum

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU)	9 770 000 CFP	9 770 000 CFP

Cette opération, portée par la commune de Poum, concerne la collecte et le traitement de 180 véhicules hors d'usage recensés sur son territoire communal.

Pour cette action, une subvention de 9 770 000 F CFP a été accordée à la commune de Poum.

3.1.2 Subventions attribuées à la Ville de Nouméa

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU)	6 168 000 CFP	6 168 000 CFP

Dans le cadre du dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU), la Ville de Nouméa a inventorié sur son territoire communal pas moins de 400 véhicules.

Pour cette opération, une subvention de 6 168 000 F CFP a été accordée à la Ville de Nouméa.

3.1.3 Subvention attribuée à la commune de Koumac

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Export et traitement de filtres à huiles usagés	4 026 041 F CFP	4 026 041 F CFP

Cette opération porte sur l'évacuation d'un stock historique de 40 m³ de filtres à huiles usagés localisés sur l'installation de stockage de déchets (ISD) de Kaala-Gomen. Leur évacuation s'inscrit dans le cadre de la régularisation ICPE des installations.

Pour cette demande, une subvention TAP d'un montant de 4 026 041 F CFP a été accordée à la commune de Koumac en séance du 3 octobre 2019.

3.1.4 Subvention attribuée à la Ville de Dumbéa

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU)	7 000 000 F CFP	7 000 000 F CFP

Pour cette opération relative à la collecte, au regroupement et au traitement de 230 véhicules hors d'usage (VHU), une subvention de 7 000 000 F CFP a été attribuée à la Ville de Dumbéa lors de la séance du 3 octobre 2019.

3.1.5 Subvention attribuée à la commune de Pouembout

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU)	11 045 200 F CFP	11 045 200 F CFP

Cette opération présentée par la commune de Pouembout concerne la collecte, le transfert et le traitement de 286 véhicules hors d'usage (VHU).

Pour cette opération, une subvention TAP de 11 045 200 F CFP a été actée en comité du 3 octobre 2019.

3.1.6 Subvention attribuée à la commune de Poya

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU)	8 844 640 F CFP	8 844 640 F CFP

Cette opération présentée par la commune de Poya concerne la collecte, le transfert et le traitement de 460 véhicules hors d'usage (VHU).

Pour cette opération, une subvention TAP de 8 844 640 F CFP a été actée en comité du 3 octobre 2019.

3.1.7 Subvention attribuée à la commune de Koné

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU)	26 073 750 F CFP	26 073 750 F CFP

Cette opération présentée par la commune de Koné concerne la collecte, le transfert et le traitement de 850 véhicules hors d'usage (VHU).

Pour cette opération, une subvention TAP de 8 844 640 F CFP a été actée en comité du 3 octobre 2019.

3.1.8 Subvention attribuée à la commune de Païta

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU)	2 647 668 F CFP	2 647 668 F CFP

Cette opération présentée par la commune de Païta concerne la collecte, le transfert et le traitement de 138 véhicules hors d'usage (VHU).

Pour cette opération, une subvention TAP de 2 647 668 F CFP a été actée en comité du 3 octobre 2019.

3.1.9 Subvention attribuée à la commune du Mont Dore

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU)	12 500 000 CFP	12 500 000 F CFP

Cette opération présentée par la commune du Mont Dore concerne la collecte, le transfert et le traitement de 540 véhicules hors d'usage (VHU).

Pour cette opération, une subvention TAP de 12 500 000 F CFP a été actée en comité du 3 octobre 2019.

3.1.10 Subvention attribuée à la commune d'Ouvéa

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Evacuation de déchets encombrants	9 354 500 F CFP	9 354 500 F CFP

Cette opération présentée par la commune d'Ouvéa concerne la collecte, le transfert et le traitement de déchets d'encombrant et bus, engins et camions stockés aux docks des ateliers municipaux.

Pour cette opération, une subvention TAP de 9 354 500 F CFP a été actée en comité du 3 octobre 2019.

3.1.11 Subvention attribuée à la Nouvelle-Calédonie

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Etude pays sur la filière des Véhicules Hors d'Usage (VHU)	2 652 120 F CFP	2 652 120 F CFP

Cette étude vise à éclairer les collectivités publiques compétentes en matière de réglementation (provinces, Nouvelle-Calédonie), les communes, et l'ensemble des partenaires économiques du secteur automobile, à identifier les dispositions organisationnelles, les moyens, les synergies administratives pour mieux répondre aux enjeux environnementaux de la collecte et du traitement du gisement de véhicules en fin de vie, en vue de l'amélioration de la gestion opérationnelle des véhicules hors d'usage (VHU) réglementée par les codes de l'environnement provinciaux.

Cette étude doit permettre :

- de faire un état des lieux de la filière VHU : cartographie des flux en lien avec le cycle du véhicule (de son importation à sa destruction) ; articulation entre les diverses réglementations, champ d'intervention des différents partenaires
- identification des freins à l'efficience de la filière de gestion des VHU ;
- de proposer des pistes d'amélioration, d'organisation de la gestion administrative et environnementale ;
- d'explorer la possibilité d'étendre la réglementation REP actuelle aux VHU supérieur à 3,5 tonnes ;
- d'avoir une vision à long terme sur l'évolution de la filière VHU

A partir des pistes d'améliorations proposées, les trois provinces, en lien avec leurs partenaires, évalueront les possibilités de leur mise en œuvre.

3.1.12 Programmes en attente de décision

Quatre programmes ont été mis en attente par les membres avec voix délibérative, du fait de l'absence de certaines pièces ou justifications.

Demandeur	Opération	Montant	Motif avis réservé
Maré	Dispositif véhicules hors d'usage (VHU)	19 648 251 F CFP	Le comité est <u>en attente</u> de la transmission d'un bilan récapitulatif : - les éléments liés aux opérations déjà menées et aux fonds propres avancés par la commune de Maré ; - aux actions qui n'ont pas été réalisées (opérations relatives aux 60 VHU) et aux coûts inhérents à leur évacuation et traitement.
Maré	Evacuation de décharges sauvages de déchets		
Poya	Installation de stockage de déchets (ISD) de la zone VKPP	48 986 175 F CFP (enveloppe de 250 000 000 F CFP projetée pour les quatre communes)	Concernant la demande portant sur la future installation de stockage de déchets (ISD) de la zone de VKPP, le comité TAP est <u>en attente</u> des éléments techniques et financiers relatifs au projet justifiant l'enveloppe sollicitée.
Ouvéa	Dispositif véhicules hors d'usage (VHU)	29 150 000 F CFP	Concernant la demande relative à la collecte et au traitement de véhicules hors d'usage, le comité est <u>en attente</u> de la consultation d'autres entreprises pour s'assurer de la mise en concurrence du prestataire sollicité sur Lifou, afin d'obtenir un devis proposant des tarifs cohérents vis-à-vis des autres demandes VHU déjà portées en comité TAP.

3.2 Programmes en cours et suivi des versements

3.2.1 Province Nord

Depuis l'origine du fonds, le montant total accordé à la province Nord est de **207 302 625 F CFP**.

Aucune demande n'a été présentée par la province Nord en 2019.

Comité	Action	Objectif	Subvention TAP	Etat d'avancement au 31/12/2019
22/11/2013	Produits phytosanitaires non utilisés (PPNU)	Recenser, collecter et éliminer des produits phytosanitaires non utilisés auprès du secteur agricole	4 500 000 F CFP	Opération clôturée <u>Versement réalisé le 6 novembre 2019</u>

22/11/2013	Véhicules hors d'usage (VHU)	Eliminer des stocks historiques de véhicules hors d'usage	23 859 740 F CFP (40 000 000 F CFP initialement accordés).	Opération clôturée Versement à réaliser sous réserve de la réception des justificatifs techniques liés à cette opération (justificatifs attendus depuis 2018)
11/08/2016	Dépotoir Touho	Evacuation des déchets et réhabilitation du dépotoir de Touho	57 702 625 F CFP	Opération en cours Avenant à la convention signé en octobre 2019. Versement de 20 452 828 F CFP à réaliser.

3.2.2 Province des îles Loyauté

Depuis l'origine du fonds, le montant total accordé à la province des îles Loyauté est de **189 773 888 F CFP**. Aucune demande n'a été présentée par la province des îles Loyauté en 2019.

Comité	Action	Objectif	Subvention TAP	Etat d'avancement au 31/12/2019
23/08/2017	Décharge Ouvéa	Evacuer les déchets de la décharge d'Ouvéa	11 818 638 F CFP	Opération clôturée Subvention attribuée par arrêté n°2018-2667/GNC du 06/11/2018 Justificatifs réceptionnés le 23/04/2019 En attente titre de recette pour verser la subvention

3.2.3 Province Sud

Depuis l'origine du fonds, le montant total de subventions accordées à la province Sud s'élève à **352 765 284 F CFP**. Aucune demande n'a été présentée par la province Sud en 2019.

Comité	Action	Objectif	Subvention TAP	Etat d'avancement au 31/12/2019
11/08/2016	Dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU)	Evacuer le stock historique de véhicules de 6 des 7 communes membres du SIVM Sud	62 383 000 F CFP	Opération finalisée Convention échue au 31/10/2019 Les justificatifs de réalisation des opérations n'étant pas parvenu au secrétariat avant le terme de la convention, la province Sud doit présenter une nouvelle demande de subvention.

3.2.4 Communes

Depuis l'origine du fonds TAP, le montant total de subventions accordées aux communes de la Nouvelle-Calédonie s'élève à **715 850 068 F CFP**.

Commune	Comité	Action	Objectif	Subvention TAP	Etat d'avancement au 31/12/2019
Canala	16/05/2016	Déchetterie et points d'apports volontaires (PAV)	Mettre en place une déchetterie	60 715 400 F CFP	Opération en cours 1 ^{er} versement le 02/07/2018
Bourail	26/05/2016	Dépotoir Bourail	Evacuer et réhabiliter un site pollué par des déchets	37 537 500 F CFP	Opération en cours 1 ^{er} versement le 14/02/2018 Convention échue le 31/05/2019. Le secrétariat est en attente de la réception des justificatifs techniques et financiers pour clôturer la convention.
Lifou	31/07/2015 23/08/2017	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)	Aide à l'investissement pour la nouvelle installation de stockage de déchets ménagers	60 000 000 F CFP	Opération en cours Les travaux de mise en place de la future installation devraient démarrer en 2019 Subvention attribuée par arrêté n°2018-2267/GNC du 6/11/2018 Convention en cours de signature
Ile des Pins	23/08/2017	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)	Mise en place d'une installation de stockage de déchets non dangereux	60 000 000 F CFP	Opération en cours Subvention attribuée par arrêté n°2018-2667/GNC du 6/11/2018 Convention en cours de signature
Canala	23/08/2017	Réhabilitation dépotoir communal	Evacuer les déchets et réhabiliter le site	9 656 268 F CFP	Opération clôturée Subvention attribuée par arrêté n°2018-2667/GNC du 6/11/2018 Versement en cours
Canala	23/08/2017	Elimination stock historique de déchets	Collecter et évacuer des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	827 172 F CFP	Opération clôturée Subvention attribuée par arrêté n°2018-2667/GNC du 6/11/2018 Versement en cours

Lifou	23/08/2017	Dispositif véhicules hors d'usage (VHU)	Collecter et évacuer des véhicules hors d'usage	64 655 250 F CFP	Opération en cours Subvention attribuée par arrêté n°2018-2667/GNC du 6/11/2018
Maré	28/03/2018	Mise en conformité ISDND	Suite à l'incendie de 2016, remodelage et mise en conformité du site	105 342 962 F CFP	Opération clôturée Convention n°CI19-3160-SI-125/DIMENC 1 ^{er} versement le 05/09/2019 Solde le 23/12/2019
Houaïlou	28/03/2018	Dispositif véhicules hors d'usage (VHU)	Collecter et évacuer des véhicules hors d'usage	29 689 464 F CFP	Opération non lancée Subvention attribuée par arrêté n°2018-2667/GNC du 6/11/2018 Convention en cours de signature
Koumac	28/03/2018	Complément - Ouverture casier n°3		40 994 085 F CFP	Opération en cours Convention n°CI19-3160-SI-126/DIMENC certifiée exécutoire le 26/05/2019 1 ^{er} versement en cours
Boulouparis	09/08/2018	Evacuation ancien dépotoir	Collecter et évacuer les déchets de l'ancien dépotoir de Kouergoa	6 807 801 F CFP	Opération clôturée Subvention attribuée par arrêté n°2018-2667/GNC du 6/11/2018 Solde de la subvention le 23/12/2019
Ponérihouen	07/11/2018	Dispositif véhicules hors d'usage (VHU)	Collecter et évacuer des véhicules hors d'usage	29 705 400 F CFP	Opération en cours Subvention attribuée par arrêté n°2019-1945/GNC du 10/09/2019
Ile des Pins	07/11/2018	Dispositif véhicules hors d'usage (VHU)	Collecter et évacuer des véhicules hors d'usage	8 027 409 F CFP	Opération clôturée Subvention attribuée par arrêté n°2019-1945/GNC du 10/09/2019

4. DISPONIBILITE DU FONDS ET ENJEUX POUR 2020

4.1 Disponibilité du fonds TAP pour 2020

Au 31 décembre 2019, les ressources du fonds TAP se répartissent comme suit :

Trésorerie Fonds TAP	1 585 253 225 F CFP
Opérations engagées non payées	1 169 558 879 F CFP
Solde disponible à l'engagement pour 2020	415 694 346 F CFP

4.2 Projets à venir pour 2020

➤ **Le dispositif « véhicules hors d'usage » (VHU)**

Le dispositif VHU ayant pour objectif d'évacuer l'ensemble des véhicules hors d'usage du territoire au regard des « stocks historiques » encore présents et permettant de palier aux difficultés des communes à évacuer leurs VHU malgré l'existence d'une filière réglementée a été acté par décision du Comité de gestion du fonds TAP du 11 août 2016. Opération ponctuelle sur une période de cinq ans (2016-2021), ce dispositif d'aide permet aux communes de la Nouvelle-Calédonie de bénéficier des ressources du fonds TAP pour la collecte et le traitement de leurs véhicules hors d'usage (VHU) dans la limite d'une demande par commune. Au 31 décembre 2019, 19 communes ont activé le dispositif dont le montant total a été estimé à 700 millions pour l'ensemble des 33 communes. Pour être éligibles, les 14 communes restantes prévoient de déposer leur demande sur les 2 prochaines années pour un montant estimé de 300 millions de CFP.

➤ **La création de l'Installation de Stockage des déchets de la zone VKPP et la réhabilitation des dépotoirs existants**

Le projet de création de l'Installation de Stockage de déchets ménagers de la zone VKPP est en cours d'étude au niveau de la plaine des Gaïacs. Sa réalisation est prévue d'ici 1 à 2 ans et les communes de la zone VKPP se sont rapprochées du fonds TAP pour indiquer qu'une demande de subvention de 250 millions de francs serait présentée en 2020.

En parallèle à la création de cette installation, il sera nécessaire de réhabiliter les dépotoirs situés sur les communes concernées. Sur la base de conventions précédentes relatives à la réhabilitation de dépotoir, il peut être estimé à 60 millions par site soit 240 millions de FCP les demandes de subvention pour les 4 communes concernées.

➤ **La réhabilitation du Centre d'Enfouissement de Qanono à Lifou**

Les travaux de la nouvelle Installation de Stockage de déchets ménagers de Lifou sont en cours, l'installation devant démarrer mi-2020.

En parallèle à l'ouverture de cette installation, il sera procédé à la réhabilitation du centre d'enfouissement technique. Une demande de subvention estimée à 60 millions est prévue pour 2020.

➤ **L'évacuation du stock de déchets radioactifs orphelins**

La Nouvelle-Calédonie a prévu de réaliser en 2020 avec l'aide de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) une évacuation de déchets radioactifs orphelins recensés par la DIMENC en 2019. Une demande de subvention estimée à 68 millions de FCFP sera déposée en 2020 pour le recensement, la caractérisation et le conditionnement des déchets. L'opération d'exportation viendra dans un second temps et une nouvelle demande sera déposée au fonds TAP.

➤ **Les études déchets à l'échelle du Territoire**

- ***Gestion future des Huiles Minérales Usagées (HMU) avec l'arrêt programmée de la centrale thermique au fioul de Doniambo***

Actuellement, les Huiles Minérales Usagées (HMU), déchets dangereux produits annuellement à plus de 3000 tonnes, sont traités dans la centrale thermique au fioul de la SLN à Doniambo. Avec l'arrivée programmée de la centrale pays au gaz à l'horizon 2024, ces déchets devront être traités au moyen d'une nouvelle

filière d'élimination ou à défaut être exportés vers des unités spécialisées en Nouvelle-Zélande ou Australie à des coûts très nettement supérieurs à ceux actuels.

Afin d'anticiper cette problématique technique et le potentiel risque économique, il est envisagé le financement par le fonds TAP d'une étude de benchmarking sur les possibilités techniques existantes de traitement de ces déchets et d'une transposition à la Nouvelle-Calédonie. Cette étude serait portée par la Nouvelle-Calédonie et son budget est estimé à 15 millions de F CFP. La consultation est prévue d'être lancée fin 2020.

D'autres études sont par ailleurs identifiées :

- *Gestion future des Déchets Dangereux Diffus (DDD)*
- *Gestion future des VHU de PTAC > 3,5 T (bus, car, camion, engin)*
- *Gestion des Navires Hors d'Usage (NHU)*

Tel est l'objet du présent rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Thierry SANTA

N°TAP	Bénéf.	Opération	Subvention	Convention ou arrêté	Échéance	Montant V1	Date V1	Montant V2	Date V2
1701	PN (Touho)	Réhabilitation Dépotoir	57 702 625 XPF	CI18-3160-SI-174/GNC	31-oct.-19	28 000 000 XPF	28-juin-18		
1701	PN (Touho)	Réhabilitation Dépotoir	Avenant CI19-3160-SI-386/GNC		30-mars-20				
1702	PN	Elimination stocks historiques D3E	26 000 000 XPF	CI18-3160-SI-175/GNC	28-févr.-19	13 000 000 XPF	28-juin-18		
1703	PS (SIVM Sud)	Dispositif VHU	62 383 000 XPF	CI18-3160-SI-282/GNC	31-oct.-19	31 191 500 XPF	31-déc.-18		
1703	PS (SIVM Sud)	Dispositif VHU							
1704	PS	Soutien Filière D3E	40 000 000 XPF	2017-1647/GNC du 11/07/2017	/	40 000 000 XPF	31-déc.-18		
1705	Nouméa	DDD des ménages	2 500 000 XPF	CI18-3160-SI-177/GNC	31-oct.-18	1 250 000 XPF	28-juin-18		
1706	Bourail	Réhabilitation du dépotoir	37 537 500 XPF	CI17-3160-SI-	31-mai-19	18 770 000 XPF	14-févr.-18		
1707	Canala	Déchetterie + PAV	60 715 400 XPF	CI18-3160-SI-176/GNC	28-févr.-19	30 357 700 XPF	2-juil.-18	24 200 000 XPF	31-déc.-18
1708	Nouméa	Elimination stock malathion	7 552 000 XPF		/	7 552 000 XPF	5-févr.-19		
1709	Ile des Pins	Réalisation ISDND	60 000 000 XPF	2018-2667/GNC du 06/11/2018					
1711	Canala	Réhabilitation du dépotoir municipal	9 656 268 XPF	2018-2667/GNC du 06/11/2018	/				
1712	Canala	Elimination stock historique D3E	827 172 XPF	2018-2667/GNC du 06/11/2018	/				
1713	Lifou	Dispositif VHU	64 655 250 XPF	2018-2667/GNC du 06/11/2018					
1714	PIL	Evacuation décharge sauvage Ouvéa	11 818 638 XPF	2018-2667/GNC du 06/11/2018	/				
1715	Lifou	ISDND	60 000 000 XPF	2018-2667/GNC du 06/11/2018					
R04	PN	PPNU	4 500 000 XPF	2018-2667/GNC du 06/11/2018		4 500 000 XPF	6-nov.-19		
1802	Maré	Mise en conformité ISDND	105 342 962 XPF	CI19-3160-SI-125/GNC	31-mars-20	42 137 185 XPF	2-oct.-19	63 205 777 XPF	23-déc.-19
1803	Houaïlou	Dispositif VHU	29 689 464 XPF	2018-2667/GNC du 06/11/2018					
1804	Koumac	Complément 1710 - ouverture casier n°3	40 994 085 XPF	CI19-3160-SI-126/DIMENC	28-févr.-21	16 397 634 XPF			
1809	Boulouparis	Evacuation ancien dépotoir Kouergoa	6 807 801 XPF	2018-2667/GNC du 06/11/2018	/	6 807 801 XPF	23-déc.-19		
1810	Ponérihouen	Dispositif VHU	29 705 400 XPF	2019-1945/GNC du 10/09/2019					
1811	Ile des Pins	Dispositif VHU	8 027 409 XPF	2019-1945/GNC du 10/09/2019					
1901	Poum	Dispositif VHU	9 770 000 XPF	2019-2465/GNC du 26/11/2019					
1902	VDN	Dispositif VHU	6 168 000 XPF	2019-2465/GNC du 26/11/2019					
1903	Koumac	Evacuation filtres à huile	4 026 041 XPF	en attente justification provenance des déchets					
1904	Dumbéa	Dispositif VHU	7 000 000 XPF	2019-2465/GNC du 26/11/2019					
1905	Pouembout	Dispositif VHU	11 045 200 XPF	en attente listing VHU					
1906	Koné	Dispositif VHU	26 073 750 XPF	en attente listing VHU					
1907	Poya	Dispositif VHU	8 844 640 XPF	VISA DBAF					
1908	Maré	Dispositif VHU	19 648 251 XPF	en attente justificatifs commune de Maré					
1909	Maré	Encombrants		en attente justificatifs commune de Maré					
1910	Païta	Dispositif VHU	2 647 668 XPF	VISA DBAF					
1911	Mont Dore	Dispositif VHU	12 500 000 XPF	2019-2465/GNC du 26/11/2019					
1912	Poya	ISD VKPP	48 986 172 XPF	en attente résultats appel à concours et affinage des coûts					
1913	Ouvéa	VHU	29 150 000 XPF	en attente nouveaux devis					
1914	Ouvéa	Enconmbrants et engins hors	9 354 500 XPF	compléments reçus à faire valider					
1915	CBE	Etude VHU territoriale	2 652 120 XPF	2019-2465/GNC du 26/11/2019					

Monsieur Didier POIDYALIWANE

Membre du gouvernement

Nouméa, le

4 JUIN 2019

En charge du secteur des affaires coutumières, de l'écologie, du développement durable. Egalement des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières

1560
N° CS19-3160-SI- /DIMENC
Affaire suivie par Alexandra RIVIERE

**COMITE DE GESTION DE LA TAXE DE
SOUTIEN AUX ACTIONS DE LUTTE
CONTRE LES POLLUTIONS (TAP)**

**PROCES-VERBAL DU COMITÉ
DU 18 AVRIL 2019**

Participants :

- le président du Comité, représentant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :
 - M. Didier POIDYALIWANE ;
- accompagné de :
 - M. Gilles PROVOST ;
 - Mme Alexandra RIVIERE ;
- représentant le président de l'assemblée de la province Sud (PS) :
 - Mme Karine LAMBERT ;
 - Mme Yoanne MASSEMIN ;
 - Mme Sandra SONTHEIMER
- représentant le président de l'assemblée de la province Nord (PN) :
 - Mme Ophélie SALAUN ;
 - Mme Candina NEAOUTYINE
- représentant le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté (PIL) :
 - Mme Ornella KECINE ;
- représentant l'Association des Maires de la Nouvelle-Calédonie :
 - M. Robert XOWIE, président ;
- représentant l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) :
 - Mme Caroline RANTIEN ;
 - Mme Elise TILLY
- représentant la Ville de Nouméa :
 - Mme Florence TREGARO ;
- représentant la commune de Poum :
 - M. Lorenzo ROSSARD ;

Début de la réunion : 9h10

M. POIDYALIWANE introduit la séance en remerciant tous les participants de ce 29^{ème} comité du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions.

Mme RIVIERE présente l'ordre du jour de la séance qui se déroulera en deux parties :

Partie I (matinée)

1. Présentation du bilan TAP pour l'année 2018 et perspectives 2019 ;
2. Rappel concernant le format et le contenu des demandes de subvention ainsi que les circuits de validation et de versement des subventions TAP ;
3. Point d'avancement sur les arrêtés et conventions TAP en cours ;
4. Présentation des provinces et associations des maires sur les projets à venir pour 2019 susceptibles de faire l'objet d'une demande de subvention TAP ;
5. Présentation de l'ADEME sur le premier rendu de l'étude portant sur la mise à plat des mécanismes de financement existant sur le service déchets.
6. Point sur la demande de TRECODEC de leur communiquer les données du dispositif VHU afin de tracer les déchets des filières qui sont liés aux véhicules (batteries et pneus usagés) ;
7. Points divers (Point sur plusieurs rencontres et réunions avec le cluster maritime Nouvelle-Calédonie, le SIGN, Race for Water ; point sur le retour des Douanes sur les AAI).

Pour la première partie, la moitié des membres avec voix délibérative étant présent le comité peut valablement délibérer.

Partie II (après-midi)

1. Présentation de la demande de subvention de la Ville de Nouméa relative à l'évacuation de 400 véhicules hors d'usage dans le cadre du dispositif VHU (6 168 000 F CFP).
2. Présentation des inventaires VHU menés par la commune de Poum.

Pour la deuxième partie, seul un membre avec voix délibérative étant présent, les demandes de subventions seront présentées en consultation à domicile.

(cf. Annexe I Document d'animation du comité)

I.1. Bilan TAP 2018 et perspectives 2019

Mme RIVIERE présente les éléments de bilan pour l'année 2018, notamment :

- 5 comités organisés sur les deux imposés dans la délibération TAP modifiée n°365 du 3 avril 2003 ;
- 187 771 353 F CFP de subventions accordées ;
- 206 515 845 F CFP de recettes douanières perçues ;
- 267 759 258 F CFP de mandats de liquidations émis.

Mme RIVIERE précise que depuis 2016, on note qu'en moyenne, le montant des subventions accordées dépasse les recettes perçues par les Douanes. Cela s'explique notamment par l'extension du champ d'application de la TAP le 22 août 2016 par délibération du congrès n° 152.

M. POIDYALIWANE questionne le secrétariat sur la période 2010-2015 où très peu de subventions ont été accordées.

Mme RIVIERE explique que cet essoufflement des demandes de subvention auprès du fonds TAP est intervenu après l'entrée en vigueur des filières provinciales de gestion des déchets. En effet, la majeure partie des subventions accordées avant 2010/2011 correspondent à l'évacuation des stocks historiques de déchets dans le cadre du lancement des filières réglementées. Après l'entrée en vigueur de celles-ci, et pendant la phase de rédaction de la modification de la délibération n°365 du 3 avril 2003 étendant le champ d'application de la TAP (2011-2016), peu de demandes ont été portées auprès du fonds TAP.

Mme RIVIERE note par ailleurs, un rééquilibrage dans les versements des subventions notamment avec la résorption des vieilles conventions (2008-2011) en 2018. Elle précise également que les liquidations de 2018 correspondent aux programmes et subventions accordées en 2016 et 2017.

Elle rappelle également les difficultés de trésorerie rencontrées en 2018. En effet, lors du passage du BP 2018, les reports 2017 TAP n'ont pas été valorisés comptablement impactant fortement le fonctionnement de la TAP. La situation s'est rétablie en septembre 2018, après passage du Budget Supplémentaire. Toutes les subventions actées aux comités du 23 août 2017, 28 mars 2018 et 18 juillet 2018 ont été adoptées en séance du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 6 novembre 2018 par arrêté n°2016-2267/GNC.

Par ailleurs, Mme RIVIERE précise que les reports 2018 ont été valorisés sous l'outil comptable le 9 avril 2019.

Mme RIVIERE expose ensuite les différentes réflexions enclenchées en 2018 pour lesquelles des avancées sont attendues en 2019 :

Réflexions engagées ou poursuivies en 2018	Perspectives 2019
Modifications des classes de produits soumises à la TAP	Mails envoyés aux Douanes pour organiser une rencontre (4, 13 et 27 mars 2019)
Etude pays relative à la filière VHU en Nouvelle-Calédonie	En attente du retour des 3 provinces sur le contenu du cahier des charges + portage de l'étude
Consultation de la DAJ et de la DBAF sur les possibilités juridique de financer un ETP sur fonds TAP	Pas de modification du texte AAI en 2019 (retour mail des Douanes le 6/03/2019) – Frais de gestion déjà applicables sur la TAP
Avancement du dispositif VHU	Rencontre avec le SIGN le 16/04/2019 ; Entrevue à prévoir avec les communes de VKPP sur le dispositif VHU ; Envoi courrier de rappel aux communes sur dispositif VHU et ses échéances
Cas des demandes relatives à l'achat des équipements et matériels en lien avec les déchets	Présentation de l'ADEME

❖ Concernant l'étude pays sur la filière VHU, Mme RIVIERE souhaite connaître les avancées suite au comité technique du 19/09/2018 où il avait été convenu que les trois provinces retravailleraient en concertation le contenu du cahier des charges. Elle rappelle aussi que se posait la question du portage de l'étude.

Mme LAMBERT et Mme MASSEMIN expliquent que la province des îles et la province Nord ont pu apporter leurs modifications au cahier des charges. Elles précisent que la PS souhaiterait que l'étude puisse être portée à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie et aimerait avoir le positionnement des autres provinces.

Mme NEAOUTYINE rappelle que la filière VHU est une filière réglementée par les codes de l'environnement des provinces. Elle souhaite connaître le positionnement de la Nouvelle-Calédonie sur cette question de gouvernance de l'étude.

M. POIDYALIWANE est favorable à ce que la Nouvelle-Calédonie porte cette étude dans la mesure où d'une part, la Nouvelle-Calédonie est prévu comme bénéficiaire du fonds TAP et peut donc présenter la demande de financement, et d'autre part au regard du champ d'application de la TAP qui prévoit le « soutien au projet collectif à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie concernant la gestion des déchets ».

Mme LAMBERT propose que le cahier des charges soit complété en précisant le mode de pilotage de l'étude (comité de pilotage, comité technique) et les rôles et capacité de chacun au regard de sa compétence.

Mme KECINE rejoint Mme LAMBERT sur la nécessité de détailler, dans le cahier des charges, les responsabilités de chacun. Elle propose également que les rendus des commissions d'agrément organisées en début d'année soient intégrés au cahier des charges.

Mme SONTHEIMER indique que cela peut être mis en annexe du cahier des charges.

Mme Lambert souhaite que soit amendé le portage par la Nouvelle-Calédonie pour l'étude pays sur la filière VHU.

L'ensemble des membres avec voix délibérative est favorable au portage de cette étude par la Nouvelle-Calédonie.

Mme MASSEMIN et Mme SONTHEIMER vont finaliser le cahier des charges et le communiquer aux membres pour relecture. Dès que validé, les consultations pourront être lancées.

❖ Concernant le projet de mettre en place AAI (Autorisation Administrative d'Import) sur les produits importés soumis à la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs), Mme LAMBERT explique que la province Sud réfléchit à une autre solution qui permettrait de renforcer les contrôles des producteurs et régler les défauts d'adhésion.

❖ Concernant les frais de gestion applicables à la TAP, Mme RANTIEN souhaite avoir des précisions sur le montant de ceux-ci et leur affectation.

Mme RIVIERE explique que depuis le 1^{er} janvier 2019, plusieurs impôts et taxes de la Nouvelle-Calédonie sont soumis à des frais de gestion à hauteur de 2% des titres émis sur l'année. Pour la TAP ces 2% sont reversés au budget général de la Nouvelle-Calédonie.

Mme RANTIEN souhaite également savoir si des modifications sont prévues sur la gestion du fonds TAP.

Mme RIVIERE indique qu'au regard de la feuille de route actuelle du secrétariat du fonds TAP, il n'est pour l'instant pas prévu de modification sur la gestion de celui-ci. Toutefois, si des membres souhaitent que les missions confiées au secrétariat du fonds TAP ou que le mode de gestion actuel évolue, ils peuvent en informer par courrier officiel le Président du comité TAP.

❖ Concernant le dispositif VHU, Mme RIVIERE expose les différentes rencontres ayant eu lieu, et celles à venir pour présenter le dispositif et rappeler le mode d'accès au fonds TAP.

M. PROVOST évoque la problématique des bus et camions soulevée par la Ville de Nouméa lors de la rencontre, le 16 avril 2019, avec le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN).

Mme LAMBERT précise que cette problématique fait partie de l'étude sur la filière VHU précédemment mentionnée. L'étude permettra également d'analyser l'efficacité du mécanisme de la REP et d'identifier s'il s'agit du meilleur dispositif pour l'évacuation et le traitement des engins et véhicules d'un PTAC de plus de 3,5 tonnes.

Mme RIVIERE précise également que dans les recensements réalisés par la Ville de Nouméa sur la zone de Numbo, certains véhicules ont des propriétaires identifiés. Pour ceux-ci, l'évacuation et les frais de traitement doivent être supportés par l'entreprise qui les détient.

M. XOWIE, Maire de Lifou et président de l'Association des Maires de Nouvelle-Calédonie (AMNC), alerte les membres sur la problématique des VHU sur les îles et plus particulièrement sur Lifou où le risque de pollution de la lentille d'eau douce est très élevé. Il souhaite à ce titre connaître les avancées de sa demande présentée pour le dispositif VHU en 2017.

Mme RIVIERE précise que cette demande a fait l'objet d'un arrêté du gouvernement le 6 novembre 2018, certifié exécutoire le 29 janvier 2019. Un projet de convention leur a été envoyé le 6 février 2019.

M. XOWIE précise que la convention a été retournée au secrétariat du comité le 27 février 2019.

Mme RIVIERE indique ne pas avoir reçu par voie postale de convention signée mais s'engage à vérifier auprès du secrétariat du service industrie de la DIMENC.

M. XOWIE ajoute que l'évacuation des VHU est une priorité pour les communes membres de l'AMNC. Il propose à ce titre que le secrétariat du fonds TAP puisse présenter le dispositif et ses avancées durant la prochaine Assemblée Générale de l'association.

Mme RIVIERE est favorable à cette proposition.

M. POIDYALIWANE, président comité TAP précise que le dispositif VHU est aujourd'hui une priorité pour le fonds TAP et qu'il est important de clore celui-ci avant d'engager tout nouveau projet.

Mme NEAOUTYINE propose également que le secrétariat puisse envoyer un courrier de rappel aux communes n'ayant pas encore activé le dispositif TAP.

Le secrétariat du fonds TAP valide cette proposition.

Concernant les ressources du fonds TAP, Mme RIVIERE indique que sont disponibles à l'engagement 1 135 595 534 F CFP.

I.2. Rappel sur les procédures de demande de subvention TAP et le format attendu des dossiers de demande

Mme RIVIERE explique que ce rappel s'inscrit dans le cadre d'irrégularités récemment constatées sur les délais de dépôt de dossier et sur la complétude des dossiers.

Mme RIVIERE rappelle donc que les demandes de subventions doivent parvenir au minimum un mois avant la tenue d'un comité. Ces dates sont connues par les membres du comité au moins trois voire quatre mois à l'avance. Elle ajoute que les dossiers sont dorénavant sous le format du modèle téléchargeable sur le site internet de la DIMENC. Celui-ci doit être complété, signé et accompagné de l'ensemble des pièces jointes listées dans le dossier.

Sur le contenu des demandes, et notamment sur la présentation des devis, Mme RIVIERE rappelle que deux devis doivent au minimum être présentés pour s'assurer de la mise en concurrence des prestataires. Le secrétariat est très attentif, notamment dans le cadre du dispositif VHU, aux montants sollicités au regard des fourchettes établies sur la base des dix demandes déjà présentées en comité TAP.

Mme RIVIERE précise également que les opérations déjà réalisées ne pourront plus faire l'objet de demandes de subventions auprès du fonds TAP.

Par ailleurs, Mme RIVIERE explique que la DBAF (Direction du Budget et des Affaires Financière) chargé de l'exécution budgétaire a renforcé ses procédures. Cela impacte la TAP au niveau des circuits des arrêtés et des conventions ainsi qu'au niveau des procédures de versement des subventions. En effet, Mme RIVIERE précise qu'en amont de l'envoi des arrêtés au gouvernement pour signature, une demande de visa financier pour engagement comptable est imposée. De même, pour les versements, la DBAF exige que soit produit par le bénéficiaire un appel de fonds sous forme de titre de recettes.

Mme NEAOUTYINE s'inquiète des délais que cela va ajouter dans la mesure où ces titres dépendent de services extérieurs aux leurs.

Mme RIVIERE entend bien les difficultés et longueurs que cela va engendrer mais sans ces pièces, les dossiers de liquidation ne seront pas visés par le Directeur de la DIMENC.

Elle rappelle donc que pour tout versement, les pièces suivantes doivent être transmises :

- ✓ Justificatifs techniques détaillés dans la convention ;
- ✓ Etat des mandats signés par le Payeur ;
- ✓ Titre de recettes émis par la collectivité bénéficiaire.

Sur les états de mandatement, Mme SALAUN souhaite savoir dans le cas de la convention 1701, pour la réhabilitation du dépotoir de Touho, si les états de mandats de la province Nord suffisent ou s'il est également attendus ceux du SIVU TIPEEP.

Mme RIVIERE précise que, pour ce cas de figure, il faudra les états de mandats de la province Nord accompagnés de l'ensemble des justificatifs de dépenses du SIVU TIPEEP.

Mme RIVIERE explique enfin que les versements sur certification exécutoire des conventions ne seront plus possible. Cela concerne toutes les futures conventions.

I.3. Point d'avancement sur les arrêtés et conventions en cours

Reliquats vieilles convention

Mme RIVIERE indique que seules deux subventions sont encore concernées. Sont attendues pour ces deux programmes, le listing VHU émis par la province Nord pour l'une accompagné du titre de recettes (23 859 740 F CFP), et du titre de recettes pour versement pour l'autre (4 500 000 F CFP).

Mme NEAOUTYINE évoque la difficulté pour récupérer les listings VHU liées aux opérations enclenchées en 2013 en province Nord car à cette période ce type de justificatifs n'était pas opposable.

Convention 1702 (opération D3E PN)

Mme NEAOUTYINE précise que l'ensemble des opérations ne sont pas terminées, mais les délais de la convention étant déjà échus elle propose de clore celle-ci. Elle explique que les opérateurs de traitement ont été victime du succès des opérations de lancement de la filière en province Sud. Ainsi ils ont privilégié les opérations réglementaires vis-à-vis des opérations TAP.

Mme RIVIERE précise que les justificatifs des dépenses réelles devront être transmis au secrétariat du fonds TAP.

Convention 1706 (Réhabilitation dépotoir Bourail)

Mme SONTHEIMER souhaite connaître l'échéance de la convention entre la Nouvelle-Calédonie et la commune de Bourail pour la réhabilitation du dépotoir.

Mme RIVIERE indique qu'elle communiquera à la province Sud la date de cette échéance.

NDR : Après vérification, la convention 1706 expire le 31 mai 2019.

Mme RIVIERE explique que pour toutes les subventions actées en comité des 23 août 2017, 28 mars 2018 et 18 juillet 2018, l'ensemble des conventions ont été envoyées pour relecture aux bénéficiaires le 6 février 2019 (Cf. tableaux du document d'animation du comité)

I.4. Présentation des provinces et associations des Maires

❖ Province des îles Loyauté

Travaux en cours

Mme KECINE présente les éléments pour la province des îles Loyauté. Elle rappelle qu'une seule opération est en cours pour versement de fonds TAP.

Sur cette opération Mme RIVIERE indique que la commune d'Ouvéa leur a communiqué que l'opération n'était pas finalisée car des déchets étaient encore présents sur site.

Mme KECINE explique que lors de l'opération d'évacuation de la décharge, en décapant le site, des déchets ont été déterrés. La situation est donc compliquée dans la mesure où ces déchets ne faisaient pas partie des tonnages de la demande initiale.

Travaux et projets à venir

Dans les projets à venir, Mme KECINE indique qu'au second semestre 2019 sera présentée en comité TAP une demande relative à l'évacuation des produits phytosanitaires non utilisés (PPNU) sur Maré via le CADRL (Centre d'Appui au Développement Rural Loyaltien).

Mme RIVIERE questionne la province des îles Loyauté sur les projets de déchetteries sur Maré et Ouvéa.

Mme KECINE précise que pour le projet de Maré, le foncier a été modifié pour privilégier un emplacement à côté de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux actuelle. Pour Ouvéa, les élus ont pris la main pour reprendre les négociations avec la commune et les coutumiers.

❖ Province Nord

Travaux en cours

Sur les programmes en cours dont il n'a pas encore été fait mention, Mme NEAOUTYINE indique que l'opération de réhabilitation du dépotoir de Touho a rencontré quelques difficultés notamment en matière de gestion des eaux entraînant des délais de réalisation plus longs et des surcoûts. Un avenant pour cette opération est en cours. L'ensemble des dépenses seront clôturées cette année.

Concernant le dispositif VHU, et plus particulièrement les demandes de Voh, Koné, Pouembout et Poya, une rencontre est prévue avec la responsable du suivi des dossiers.

Mme RIVIERE indique avoir proposé également à la responsable une rencontre afin de passer en revue les dossiers et les incohérences relevées.

Mme NEAOUTYINE propose une réunion conjointe.

Mme RIVIERE est favorable et communiquera au plus vite à la province Nord son prochain déplacement sur la zone.

Par ailleurs, Mme NEAOUTYINE précise qu'à l'heure actuelle, sur les dix-sept communes de province Nord, dix ne se sont pas encore fait connaître auprès des services pour le dispositif VHU.

Mme RIVIERE, au regard des échéances du dispositif en 2021, s'interroge sur l'absorption des VHU par les centres de traitement du territoire (un par province).

Au regard des différents échanges, il est convenu que les provinces fassent le point avec les centres de traitement de leur territoire afin de transmettre les données du dispositif (nombre de véhicules concernés dans le cadre des subventions déjà validées auprès du comité TAP et celles à venir dont les inventaires sont réalisés).

Travaux et projets à venir

Mme NEAOUTYINE indique que la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) doit être prise au second semestre 2019. Une demande sera présentée en comité TAP pour les opérations de stocks historiques d'ici la fin de l'année.

Mme NEAOUTYINE présente également le projet d'installation de stockage de déchets non dangereux de la zone VKPP pour lequel il sera peut-être sollicité une enveloppe au fonds TAP.

❖ Province Sud

Travaux en cours

Mme SONTHEIMER et Mme MASSEMIN expliquent que seule l'opération dispositif VHU sur les communes du SIVM Sud est en cours. Les évacuations des véhicules sur les communes de Thio et Bourail seront réalisées en 2019. Toutefois, les échéances prévues dans la convention 1703 seront dépassées.

La province Sud sollicite donc la possibilité de faire un avenant à la convention pour prolonger les délais de réalisation des opérations.

Les membres avec voix délibérative valide à l'unanimité la demande de la province Sud.

Travaux et projets à venir

Mme LAMBERT présente ensuite les perspectives 2019 avec les projets de filière des fusées de détresses périmees (FFSP) et les déchets dangereux diffus des ménages (DDD). Elle explique que pour ces filières, le dispositif REP n'est pas le plus adapté et souhaiterait que le comité TAP puisse réfléchir à une enveloppe annuelle affectée à l'évacuation de ces déchets.

Mme RANTIEN questionne la province Sud sur le coût que cela représenterait pour le fonds TAP.

Mme LAMBERT indique qu'une étude a été menée sur les FFSP avec une solution en local pour le traitement de ces déchets, des éléments de coût sont donc disponibles. Concernant les DDD, il faudrait enclenchée une étude pour connaître les coûts.

Mme RANTIEN fait le lien avec les Médicaments Non Utilisés (MNU) et souhaite connaître à ce titre les avancées de ce dossier.

Mme RIVIERE propose de contacter la DASS qui suit le dossier pour savoir où le projet de filière en est.

Mme RANTIEN indique que ces travaux pourraient être menés en lien avec la modification des classes de produits soumises à la TAP.

Mme KECINE précise que sur Lifou, les déchets dangereux diffus des ménages sont collectés sans qu'il y ait de filière réglementée. Cela représente des coûts élevés de traitement (21 000 000 F CFP/an) pour des tonnages qui sont assez faibles (400 à 500kg/an).

M. PROVOST alerte les membres sur la faisabilité juridique de faire financer des actions pérennes via une fonds de concours qui pourraient être assimilées à du fonctionnement.

Au regard des nombreux échanges, il est décidé que la province Sud transmette aux membres du comité l'étude menée sur les fusées de détresse et puisse présenter des éléments de coût sur la collecte et le traitement des déchets dangereux diffus.

Le secrétariat du comité TAP va se renseigner sur la faisabilité juridique d'étendre le champ d'application de la TAP à ce type d'opérations.

Au regard de l'heure avancée, il est convenu que le 5^{ème} point de l'ordre du jour (présentation ADEME) soit présenté au prochain comité TAP.

Les membres avec voix délibérative valident à l'unanimité cette proposition.

Fin des échanges de la matinée : 12h20

Reprises des échanges : 13h50

Mme SONTHEIMER reprend la présentation de la province Sud en abordant la problématique de la valorisation des huiles usagées au regard de l'arrêt, en 2023, de la centrale électrique au fioul. Elle précise que la SLN travaille actuellement sur une solution alternative pour traiter les huiles usagées.

Les membres du comité TAP souhaite savoir si une présentation de la SLN sur ce projet serait possible.

Mme SONTHEIMER va se renseigner auprès de Frédéric BART en charge de ce dossier à la SLN pour voir dans quelle mesure il pourrait intervenir lors du prochain comité TAP.

I.6. Demande de TRECODEC

Mme RIVIERE explique que, par mail du 27 mars 2019, l'éco-organisme TRECODEC a alerté le secrétariat du fonds TAP sur le dispositif VHU et plus particulièrement sur les déchets réglementés issus du démantèlement des VHU. Ces déchets sont actuellement pris en charge financièrement par TRECODEC, ce dernier ne pouvant distinguer les déchets provenant des filières et ceux venant du démantèlement des VHU financés sur fonds TAP. Ainsi, ces déchets sont aujourd'hui doublement pris en charge. TRECODEC souhaite donc pouvoir disposer des chiffres liés au dispositif afin d'éviter ces doubles financements.

Le Président et les participants du comité ne voient pas d'objection à ce que le secrétariat du fonds TAP fournisse les données du dispositif VHU à TRECODEC.

I.7. Points divers

Mme RIVIERE présente les différentes rencontres organisées en ce début d'année 2019.

NHU

Sur la rencontre avec le Cluster Maritime de Nouvelle-Calédonie, Mme RANTIEN informe les membres qu'une étude PS/ADEME est actuellement menée sur la structuration de la filière Navire Hors d'Usage (NHU)). Le rendu devrait être réalisé cette année. Mme RANTIEN propose qu'une présentation en soit faite en comité TAP.

M. ROSSARD, directeur des services techniques de la commune de Poum, indique que sur la commune, beaucoup de navires sont abandonnés, notamment une barge.

M. PROVOST indique que si ces bateaux appartiennent à des entreprises, ces derniers ont la responsabilité d'évacuer leurs déchets et d'en assumer la charge financière.

Mme RANTIEN, sur la problématique de traitement de la fibre de verre indique que l'entreprise Vergnet, opérateur d'éolienne en Nouvelle-Calédonie, mène une étude sur la valorisation des pales d'éolienne. L'ADEME tiendra informée les membres du comité TAP sur ce sujet.

Bus, camions, engins

Sur cette problématique, Mme TREGARO de la Ville de Nouméa présente les éléments liés à la zone de Numbo où 36 unités ont été recensées. Elle souhaite savoir si un chantier d'insertion provincial pouvait être organisé pour le démantèlement et l'évacuation de ces engins.

Mme MASSEMIN indique que c'est la DEFE en province Sud qui est chargée de l'organisation des chantiers d'insertion.

En parallèle de cette démarche, le secrétariat du fonds TAP propose que la Ville de Nouméa fasse chiffrer le démantèlement sur place des engins dont les propriétaires n'ont pu être identifiés.

II.1. Demande de subvention de la Ville de Nouméa

Mme TREGARO présente la demande de la Ville de Nouméa relative à l'évacuation de 400 VHU dans le cadre du dispositif VHU. Pour cette opération, il est sollicité une aide au fonds TAP de 6 168 000 F CFP.

Mme TREGARO explique que ces 400 véhicules sont répartis sur le domaine public et sur les terrains privés des bailleurs sociaux (SIC) pour lesquels la situation est compliquée.

M. POIDYALIWANE souhaite connaître les actions qui ont été engagées avec la SIC dans le cadre de ce projet.

Mme TREGARO indique qu'une réunion va être organisée courant mai avec la SIC, un médiateur et le chargé de développement durable afin d'organiser l'enlèvement des véhicules.

Pour cette opération, Mme TREGARO précise qu'il faut compter une vingtaine de jours et que la Ville prévoit de démarrer les enlèvements en octobre.

Mme RIVIERE remercie la Ville de Nouméa sur la qualité du dossier déposé. Elle précise également que le montant sollicité (15 420 F CFP/VHU) est cohérent vis-à-vis de la proximité du centre de traitement situé sur Nouméa.

Compte-tenu de l'absence de quorum en deuxième partie, et tel que validé en première partie par les membres avec voix délibérative, cette demande fera l'objet d'une consultation à domicile.

II.2. Inventaires VHU réalisés sur la commune de Poum

M. ROSSARD présente les inventaires menés sur le territoire communal de Poum en prévision d'une présentation de demande de soutien au fonds TAP. Quatre zones ont été inventoriées pour un total de 180 VHU. Le regroupement de ceux-ci est estimé à 1 800 000 F CFP. Il explique qu'une précédente opération a été menée sur Poum avec TRECODEC il y a deux ans. Aujourd'hui les stocks se sont reformés. M. ROSSARD explique que face à ce constat des opérations de sensibilisation ont été menées sur la commune. L'exécutif communal au travers de la commission HSE (Hygiène Sécurité Environnement) s'est également saisi du sujet.

Mme RIVIERE rappelle que dans le cadre du dispositif VHU, la totalité des opérations de collecte et de traitement peut être prise en charge.

M. ROSSARD prend note et va compléter la demande de la commune de Poum pour le prochain comité TAP. De même que la Ville de Nouméa, il souhaite démarrer les opérations d'évacuation courant octobre 2019.

II.3. Tenue du prochain comité TAP

Le prochain comité TAP, sera organisé le mercredi 11 juillet 2019 à Maré.

M. POIDYALIWANE clôture la séance en remerciant les membres, observateurs et demandeurs pour leur participation active.

Fin de la réunion : 15h50

Le membre du gouvernement
chargé des affaires coutumières,
de l'écologie et du développement durable



Didier POIDYALIWANE

Destinataires :

Monsieur le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le Haut-Commissaire de la République,
Monsieur le Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le Président de la province Sud,
Monsieur le Président de la province Nord,
Monsieur le Président de la province des îles Loyauté,
Madame la Représentant de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie,
Madame la Directrice de la Direction du Budget et des Affaires Financières,
Messieurs les représentants des associations des Maires,
Madame le Maire de la Ville de Nouméa
Monsieur le Maire de la commune de Poum

ANNEXES

Annexe I : Document d'animation du comité,

Annexe II : Présentation de la province des îles Loyauté,

Annexe III : Présentation de la province Nord,

Annexe IV : Présentation de la province Sud

Annexe V : Demande de subvention de la Ville de Nouméa

28^{ÈME} COMITÉ DE GESTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Le 18 avril 2019, 9h00 à Nouméa

ORDRE DU JOUR

PARTIE I

1. Présentation du bilan TAP 2018 et perspectives 2019
2. Rappel concernant le format et le contenu des demandes TAP
3. Point d'avancement sur les arrêtés et conventions en cours
4. Présentation des bilans des provinces et associations des Maires
5. Point sur la demande de TRECODEC
6. Point divers

ORDRE DU JOUR

PARTIE II

1. Demande de subvention de la Ville de Nouméa
2. Présentation des inventaires VHU de la commune de Poum



PARTIE I

1. BILAN TAP 2018 ET PERSPECTIVES 2019

1. Bilan TAP au 31/12/2018

- 5 comités organisés (2 par an minimum imposés par la délibération TAP)

28/03/2018 – COGES

05/06/2018 - COTECH

18/07/2018 - COGES

19/09/2018 - COTECH

07/11/2018 - COGES

1. Bilan TAP au 31/12/2018

- Subventions présentées en comités TAP

N° demande TAP_	Dépôt DIMENC	Demandeur	Action	Montant	Date comité
1801	2-janv.-18	Mont Dore	Filière emballage	50 000 000 XPF	28-mars-18
R04	7-déc.-17	PN	PPNU1	4 500 000 XPF	28-mars-18
1802	17-janv.-18	Maré	Mise en conformité ISDND	105 342 962 XPF	28-mars-18
1803	7-nov.-17	Houaïlou	Dispositif VHU	29 689 464 XPF	28-mars-18
1804	1-mars-18	Koumac	Complément financement Casier n°3	8 198 817 XPF	28-mars-18
1805	23-mars-18	PS	Etude VHU		?
1806	6-avr.-18	Koné	Dispositif VHU	8 954 750 XPF	18-juil.-18
1807	6-avr.-18	Voh	Dispositif VHU	4 898 755 XPF	18-juil.-18
1808	12-avr.-18	Canala	Achat équipement	13 400 000 XPF	18-juil.-18
1809	7-juin-18	Boulouparis	Evacuation ancien dépotoir Kouergoa	8 027 409 XPF	18-juil.-18
1810	16-juil.-18	Ponérihouen	Dispositif VHU	29 705 400 XPF	7-nov.-18
1811	30-août-18	Ile des Pins	Dispositif VHU	8 027 409 XPF	7-nov.-18



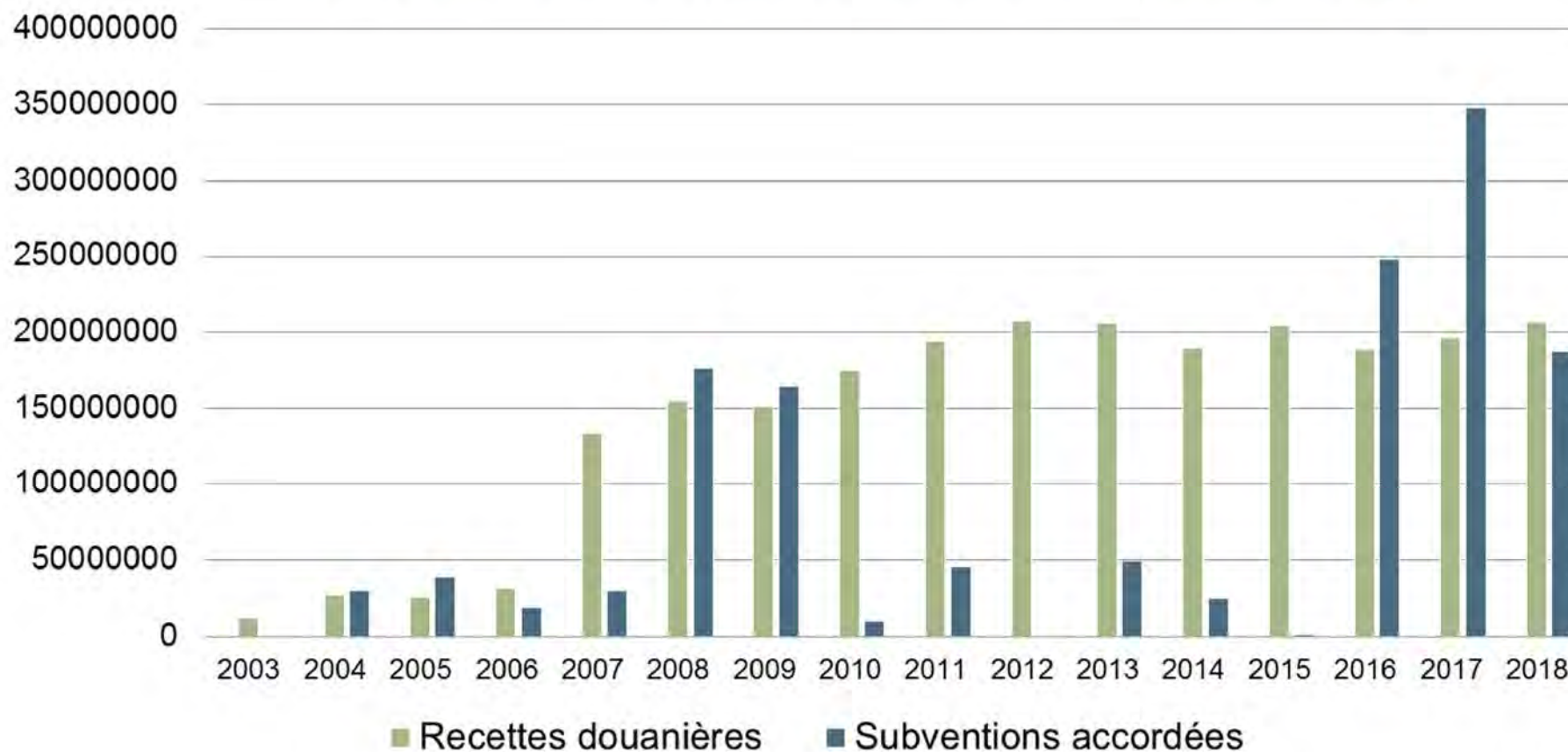
Demandes incomplètes



Demandes rejetées

1. Bilan TAP au 31/12/2018

Suivi des subventions accordées (2003-2018)

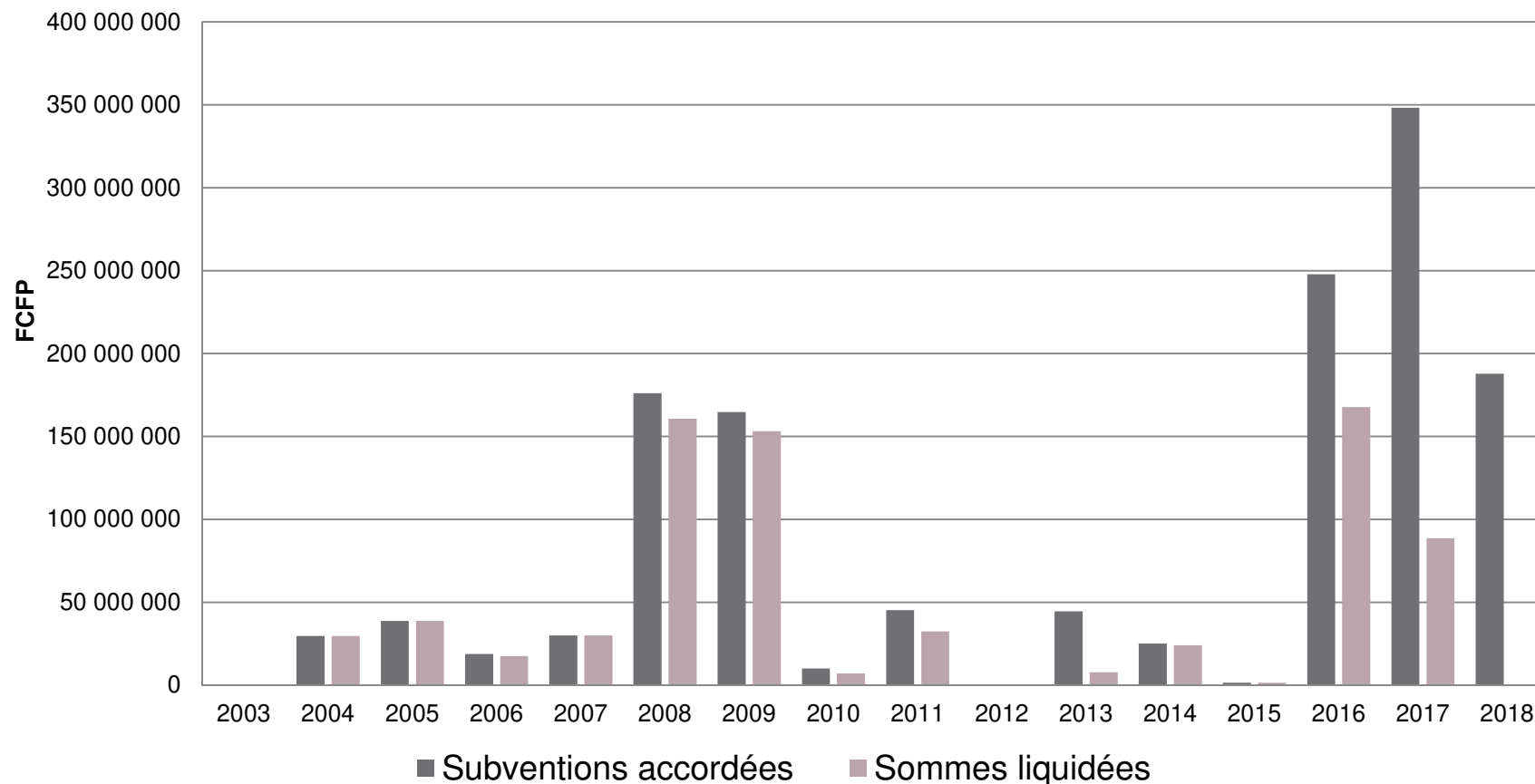


Recettes 2018 = 206 515 845 F CFP

Subventions 2018 = 187 771 853 F CFP

1. Bilan TAP au 31/12/2018

Suivi des versements TAP (2003-2018)



267 759 258 F CFP de liquidations réalisées en 2018

1. Bilan TAP au 31/12/2018

Succès

- 187 771 853 F CFP de subventions accordées ;
- 267 759 258 F CFP de liquidations réalisées en 2018 dont 77 380 000 F CFP pour la régularisation des vieilles conventions ;
- Mise en ligne, sur le site internet de la DIMENC, du dossier de demande de subvention TAP et de l'ensemble des rapports au congrès de la Nouvelle-Calédonie sur l'utilisation des fonds TAP;

Difficultés rencontrées

- Reports 2017 valorisées en septembre 2018 après adoption du BS 2018 ;
- Subventions actées lors des comités des 23/08/2017, 28/03/2018, 18/07/2018 adoptées par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 06/11/2018 ;

1. Bilan TAP et perspectives 2019

Réflexions engagées ou poursuivies en 2018

- Modifications des classes de produits soumises à la TAP
- Etude pays relative à la filière VHU
- Consultation de la DAJ et de la DBAF sur les possibilités juridiques de financer un poste via le fonds TAP pour assurer la gestion des AAI des produits soumis à la REP ;
- Avancement du dispositif VHU ;
- Cas des demandes relatives à l'achat d'équipements et de matériels

Perspectives 2019

- Mails envoyés aux Douanes pour organiser une rencontre les 4, 13 et 27 mars 2019 ;
- En attente du retour des 3 provinces sur le cahier des charges + question du portage de l'étude
- Frais de gestion possibles mais pas d'avancées sur la modification de la liste des produits soumis à AAI ;
- Rencontre avec le SIGN le 16/04/2019, entrevue à caler avec les communes VKPP courant mai ou juin 2019 + envoi courrier rappel aux communes qui n'ont pas encore activé le dispositif
- Présentation ADEME

1. Ressources disponibles pour 2019

Reports 2018 : 1 502 727 598 F CFP

BP 2019 + reliquat douanes : 209 380 510 F CFP

Engagements 2019 : 576 512 574 F CFP

Disponible à l'engagement : 1 135 595 534 F CFP



2. RAPPEL SUR LES PROCÉDURES DE DEMANDE ET DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS TAP

2. Rappel sur la procédure de demande de subvention TAP et le format des demandes

- Demande à faire parvenir au Secrétariat du comité TAP **un mois avant la tenue du comité** ;
- Dossier de demande de subvention dûment complété et **signé** (téléchargeable sur le site de la DIMENC) ;
- Ensemble des pièces jointes listées dans le dossier de demande de subventions doivent être fournies ;
- Plus de possibilité de présenter une demande pour une opération déjà menée.

2. Rappel sur la procédure de demande de subvention TAP et le format des demandes

Irrégularités récemment constatées :

- Envoi par mail d'un devis de maîtrise d'œuvre, sans objet, ni courrier motivé, ni dossier de demande ;
- Appel d'une commune deux jours avant le comité pour présenter une demande de subvention ;
- Réception de 4 demandes pour le dispositif VHU présentant des montants de collecte et de traitement très différents d'une commune à une autre (pas de présentation de plusieurs devis).

2. Rappel sur les justificatifs à fournir pour versement

- Justificatifs techniques validés/visés par la collectivité bénéficiaire (PV de réception de chantier/travaux,...) et listés dans la convention ;
- Etats des mandats signés par le Payeur avec factures ;
- Titres de recettes émis par la collectivité bénéficiaire

→ A la réception de ces document et sur attestation du DIMENC, un mandat de liquidation est émis par notre service administratif et financier et transmis à la DBAF pour exécution.



3. POINT D'AVANCEMENT SUR LES ARRÊTÉS ET CONVENTIONS EN COURS

3. Suivi des actes et des versements TAP

N°demande TAP_	Bénéficiaire	Opération	Subvention accordée	Comité	Arrêté ou convention	Certification exécutoire (convention ou arrêté)	SAF	Versement n°1	Date V1	SAF	Versement n°2/solde	Date V2
R01	Moindou	Evacuation VHU et décharges sauvages	2 602 058 XPF	22-mars-17	2017-2371/GNC du 06/12/2017	15-janv.-18	22-mars-18	2 602 058 XPF	18-mai-18			
R02	Bourail	Evacuation VHU	1 008 000 XPF	22-mars-17	2017-2369/GNC du 6/12/2017	8-févr.-18	22-mars-18	1 008 000 XPF	18-mai-18			
R03	PN	Evacuation VHU	23 859 740 XPF	23-août-17	2017-2373/GNC du 06/12/2017	15-janv.-18						
R04	PN	PPNU	4 500 000 XPF	28-mars-18	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19						
R05	PS/PN/PIL	Reliquat vieilles conventions	77 380 000 XPF	27-oct.-16	2017-1853/GNC du 08/08/2017	2-nov.-17	24-janv.-18	77 380 000 XPF	21-févr.-18			
1701	PN	Réhabilitation Dépotoir (Touho)	57 702 625 XPF	11-août-16	CI18-3160-SI-174/GNC	13-juin-18	19-juin-18	28 000 000 XPF	28-juin-18	Avenant en cours de relecture à la PN		
1702	PN	Elimination stocks historiques D3E	26 000 000 XPF	11-août-16	CI18-3160-SI-175/GNC	13-juin-18	19-juin-18	13 000 000 XPF	28-juin-18		13 000 000 XPF	
1703	PS/SIVM Sud	Dispositif VHU	62 383 000 XPF	11-août-16	CI18-3160-SI-282/GNC	28-août-18	15-nov.-18	31 191 500 XPF	5-févr.-19		31 191 500 XPF	
1704	PS	Soutien Filière D3E	40 000 000 XPF	22-mars-17	2017-1647/GNC du 11/07/2017	24-juil.-17	15-nov.-18	40 000 000 XPF	5-févr.-19			
1705	VDN	DDD des ménages	2 500 000 XPF	22-mars-17	CI18-3160-SI-177/GNC	18-juin-18	27-juin-18	1 250 000 XPF	28-juin-18	délai convention dépassé		
1706	Bourail	Réhabilitation du dépotoir	37 537 500 XPF	26-mai-16	CI17-3160-SI-	7-nov.-17	24-janv.-18	18 770 000 XPF	14-févr.-18		18 767 500 XPF	
1707	Canala	Déchetterie + PAV	60 715 400 XPF	22-mars-17	CI18-3160-SI-176/GNC	22-juin-18	27-juin-18	30 357 700 XPF	2-juil.-18	4-déc.-18	24 200 000 XPF	5-févr.-19
1708	VDN	Elimination stock malathion	7 552 000 XPF	22-mars-17	2017-1645/GNC du 11/07/2017	31-juil.-17	27-nov.-18	7 552 000 XPF	5-févr.-19			

3. Suivi des actes et des versements TAP

N° demande	Demandeur	Action	Montant	Date comité	Date PV	Arrêté				Convention		
						Engagement	transmission circuit gouv	signature arrêté	certif exécutoire	transmission bénéficiaire	signature bénéficiaire	demande visa financier
1709	Ile des Pins	Réalisation ISDND	60 000 000 XPF	23-août-17	31-août-17	7-sept.-18	8-oct.-18	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19	6-févr.-19	En cours	
1711	Canala	Réhabilitation du dépotoir municipal	9 656 268 XPF	23-août-17	31-août-17	7-sept.-18	8-oct.-18	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19	6-févr.-19		
1712	Canala	Elimination stock historique D3E	827 172 XPF	23-août-17	31-août-17	7-sept.-18	8-oct.-18	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19	6-févr.-19		
1713	Lifou	Dispositif VHU	64 655 250 XPF	23-août-17	31-août-17	7-sept.-18	8-oct.-18	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19	6-févr.-19		
1714	PIL	Evacuation décharge sauvage Ouvéa	11 818 638 XPF	23-août-17	31-août-17	7-sept.-18	8-oct.-18	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19	06/02/2019	En cours	
1715	Lifou	ISDND	60 000 000 XPF	23-août-17	31-août-17	7-sept.-18	8-oct.-18	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19	6-févr.-19		
1802	Maré	Mise en conformité ISDND	105 342 962 XPF	28-mars-18	23-mai-18	22-oct.-18	23-oct.-18	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19	6-févr.-19	15-févr.-19	en cours
1803	Houaïlou	Dispositif VHU	29 689 464 XPF	28-mars-18	23-mai-18	22-oct.-18	23-oct.-18	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19	6-févr.-19	En cours	
1804	Koumac	Ouverture casier n°3 ISD	40 994 085 XPF	28-mars-18	23-mai-18	22-oct.-18	23-oct.-18	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19	6-févr.-19	21-févr.-19	en cours
1810	Ponérihouen	Dispositif VHU	29 705 400 XPF	7-nov.-18	28-déc.-18	5-mars-19						
1811	Ile des Pins	Dispositif VHU	8 027 409 XPF	7-nov.-18	28-déc.-18	5-mars-19						



4. PRÉSENTATION DES PROVINCES ET ASSOCIATIONS DES MAIRES



BILAN PROVINCE DES ÎLES AU COMITÉ TAP DU 18 AVRIL 2019

PIL - Opérations clôturées

Intitulés de l'opération	Montant alloués (xpf)	Arrêtés	Etat de l'opération
Collecte et traitement d'un stock historique de déchets de ferrailles sur le site de l'installation de stockage de déchets de Maré	10 998 750	Arr.2017-1203/GNC du 23/05/2017	Demande validée en Comité TAP du 27 octobre 2016, opération clôturée.
Evacuation d'un stock historique de déchets et réhabilitation de la décharge de Tiga	8 641 500	Arr.2017-1203/GNC du 23/05/2017	Demande validée en Comité TAP du 27 octobre 2016, opération clôturée.
Opération d'élimination de VHU de Lifou	13 000 000	Arr.2013-3107/GNC du 05/11/2013	Demande validée en Comité TAP du 26 septembre 2012, opération clôturée.
Participation de la province des îles Loyauté au financement de l'observatoire des déchets	1 600 000	Arr.2011-2341/GNC du 04/10/2011	Opération clôturé

PIL - Opérations en cours

Intitulés de l'opération	Montant alloués (xpf)	Arrêté GNC	Etat de l'opération
Evacuation de stock historique de déchet ferreux et de véhicule hors d'usage près des ateliers technique de la commune d'Ouvéa.	11 818 638	Arr.2018-2667/GNC du 06/11/2018	Travaux achevés , en attente de la production du bilan technique et financière de l'opération.

PIL - Opérations à venir

Intitulé de l'opération	Partenaire de l'opération	Date prévisionnel d'opération	Montant
Opération d'évacuation de stock historique de PPNU sur Maré	Chambre d'agriculture et le CADRL basé à Maré	Deuxième semestre 2019	En cours de définition



BILAN PROVINCE NORD



BILAN PROVINCE SUD



BILAN ASSOCIATIONS DES MAIRES



5. PRÉSENTATION ADEME



6. DEMANDE TRECODEC

6. Demande TRECODEC

→ Mail du 27/03/2019 : souhaite disposer des données du dispositif VHU afin d'intégrer les chiffres à leur suivi notamment pour les déchets issus des opérations de dépollution (huiles, batteries et pneumatiques usagées)



7. POINTS DIVERS

7. Points divers

- Rencontre avec le Cluster Maritime Nouvelle-Calédonie sur la problématique des NHU le 07/03/2019 ;
- Rencontre avec Race for Water le 13/03/2019 ;
- Rencontre avec le SIGN et les communes du Grand Nouméa sur le fonds TAP et le dispositif VHU le 16/04/2019 ;
- Retour des Douanes sur les AAI : la modification de la réglementation n'interviendra pas sur le 1^{er} semestre 2019 ;
- Etude VHU, avancement ? (cf. PV comité du 19/09/2018)
- Problématique des bus, poids lourds, engins : dossier reçu de la ville de Nouméa sur la zone de Numbo

7. Points divers

Date prochain comité TAP ?

Juillet 2019 ?



PARTIE II

DEMANDE DE SUBVENTION TAP

1. Demande de la Ville de Nouméa

Demandeur	Projet	Montant du projet	Subvention TAP
Ville de Nouméa	Dispositif VHU (400 unités)	6 168 000 F CFP	6 168 000 F CFP

2. Présentation commune de Poum



Merci de votre présence...

Monsieur Jean-Pierre DJAIWE

Membre du gouvernement

Nouméa, le

13 SEP. 2019

En charge de la jeunesse et des sports,
de la coordination et du suivi du plan
territorial de sécurité et de prévention de la
délinquance et de la météorologie

-----2606
N° CS19-3160-SI- /DIMENC
Affaire suivie par Alexandra RIVIERE

**COMITE DE GESTION DE LA TAXE DE
SOUTIEN AUX ACTIONS DE LUTTE
CONTRE LES POLLUTIONS (TAP)**

**PROCES-VERBAL DE CONSULTATION A DOMICILE
DU 22 AOÛT 2019**

1. Objet de la consultation à domicile

Suite au comité TAP du 18 avril 2019, une consultation à domicile avait été validée concernant la demande de la Ville de Nouméa pour une action de collecte et de traitement de véhicules hors d'usage dans le cadre du dispositif VHU.

2. Membres consultés

Pour vote :

- représentant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :
 - M. Jean-Pierre DJAIWE ;
- représentant le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie :
 - M. Roch WAMYTAN
- représentant le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté :
 - Mme Ornella KECINE ;
- représentant le président de l'assemblée de la province Nord :
 - M. Yanick YOKOHAMA ;
- représentant le président de l'assemblée de la province Sud :
 - Mme Karine LAMBERT ;
- Représentant le président de l'association française des Maires :
 - M. Joël SASTOURNE ;
- Représentant le président de l'association des Maires de Nouvelle-Calédonie :
 - M. Wilfried WEISS.

3. Procédure de consultation à domicile

Les membres cités au point 2 ont été consultés à domicile par courrier électronique de la DIMENC en date du 22 août 2019.

A été joint à la consultation, le dossier de demande de financement présenté par la Ville de Nouméa et transmis à la DIMENC le 1^{er} mars 2019.

Les membres consultés ont été priés d'émettre un avis « favorable, défavorable ou autre/réserve » pour le 6 septembre 2019.

4. Commentaires émis par les membres consultés

Aucun commentaire n'a été formulé par les membres du comité.

5. Résultat de la consultation à domicile

Gouvernement	M. Jean-Pierre DJAIWE	favorable
Province des îles Loyauté	Mme Ornella KECINE	favorable
Province Nord	M. Yanick YOKOHAMA	favorable
Association des Maires de Nouvelle-Calédonie	M. Wilfried WEISS	favorable

Les membres suivants ont également transmis leur avis au secrétariat du comité TAP, mais après la date de clôture de la consultation à domicile :

Congrès de la Nouvelle-Calédonie	M. Roch WAMYTAN	favorable
Province Sud	Mme Karine LAMBERT	favorable
Association Française des Maires	M. Joël SASTOURNE	favorable

6. Décision

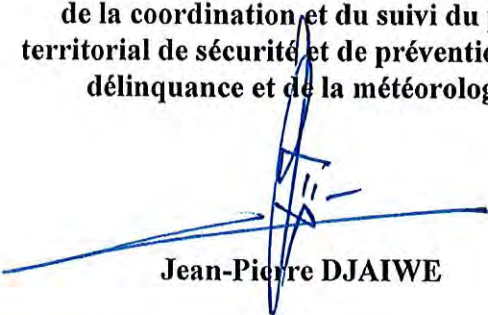
Quatre des sept membres du comité avec voix délibérative s'étant exprimés dans les délais impartis, le quorum est atteint et la consultation est valide.

Le comité du fonds TAP décide à l'unanimité des voix exprimées, de donner une suite favorable à la demande de subvention de la Ville de Nouméa concernant l'opération de collecte et de traitement des véhicules hors d'usage sur son territoire communal, pour un montant total de 6 168 000 F CFP.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Nouméa, le 13 SEP. 2019

**Le membre du gouvernement
chargé de la jeunesse et des sports,
de la coordination et du suivi du plan
territorial de sécurité et de prévention de la
délinquance et de la météorologie**


Jean-Pierre DJAIWE

Monsieur Jean-Pierre DJAIWE

Membre du gouvernement

Nouméa, le 11 OCT. 2019

En charge du secteur de la jeunesse et des sports,
de la coordination et du suivi du plan
territorial de sécurité et de prévention de la
délinquance et de la météorologie

N° CS19-3160-SI- ²⁹⁷⁰ /DIMENC

Affaire suivie par Alexandra MENGIN

**COMITE DE GESTION DE LA TAXE DE
SOUTIEN AUX ACTIONS DE LUTTE
CONTRE LES POLLUTIONS (TAP)**

**PROCES-VERBAL DU COMITÉ
DU 3 OCTOBRE 2019**

Participants :

- le président du Comité, représentant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :
 - M. Jean-Pierre DJAIWE ;accompagné de :
 - M. Claude GAMBÉY ;
- représentant la Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC), secrétaire du comité TAP:
 - M. Gilles PROVOST ;
 - Mme Alexandra MENGIN ;
- représentant le président de l'assemblée de la province Sud (PS) :
 - Mme Yoanne MASSEMIN ;
- représentant le président de l'assemblée de la province Nord (PN) :
 - M. Yanick MONLOUIS ;
- représentant le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté (PIL) :
 - Mme Ornella KECINE ;
- représentant l'Association des Maires de la Nouvelle-Calédonie (AMNC) :
 - M. Alphonse POININE ;
- représentant l'Association Française des Maires (AFM) :
 - M. Daniel PONCHET ;
- représentant le congrès de la Nouvelle-Calédonie :
 - Mme Christine GOYETCHE ;
- représentant la Direction du budget et des affaires financières (DBAF) :
 - Mme Maryse KABAR ;
- représentant la Ville de Dumbéa :
 - M. Sébastien CROUGNEAU ;
- représentant la commune de Poum :
 - M. Lorenzo ROSSARD ;
- représentant la Ville de Païta :
 - M. Frédéric MALAVAL ;
 - M. Jean-Jacques HAEWENG ;

- représentant la commune d'Ouvéa :
 - M. Albert OUAIGNEPE ;
 - M. Fabien IHMELING
- représentant la commune de Poya :
 - M. Michel BOUILLANT ;
 - Mme Francesca COURTOT ;
 - Mme Vanessa NIAUTOU ;
- représentant la commune de Pouembout :
 - Mme Joëlle LE MARREC ;
- représentant la commune de Koné :
 - M. Robert MOTO ;
 - Mme Eugénie NEDJIARA ;
- représentant la Ville du Mont Dore :
 - M. Laurent BOURDON ;
- représentant la commune de Maré :
 - M. Jean-Paul DO VAN ;

Début de la réunion : 9h50

M. DJAIWE introduit la séance en remerciant la commune de Bourail de permettre au comité TAP de se réunir dans sa salle des délibérations. Il remercie également les membres du comité TAP ainsi que les participants d'être présents pour le premier comité de cette nouvelle mandature.

M. DJAIWE présente l'ordre du jour de la séance et laisse ensuite la parole au secrétariat du comité TAP :

1. Ressources du fonds TAP ;
2. Point sur les arrêtés et conventions en cours ;
3. Rappel sur le format des demandes de subvention ;
4. Présentation des demandes de subvention et vote ;
5. Points divers.

(cf. Annexe 1 Document d'animation du comité)

Six membres sur sept étant présents et habilités, le quorum est atteint et le comité peut valablement délibérer.

1. Ressources du fonds TAP

Mme MENGIN indique aux membres du comité que les ressources disponibles du fonds TAP s'élèvent à 1 129 427 534 F CFP.

2. Point d'avancement sur les arrêtés et conventions en cours

Mme MENGIN réalise un point d'avancement sur tous les programmes en cours disposant d'une convention signée.

N°	Demandeur	Opération	Montant total subvention (F CFP)	Versement TAP (F CFP)	Statut	Échéance convention
R04	PN	PPNU	4 500 000	4 500 000	A la Paierie pour versement depuis le 08/09/2019	/
1701	PN	Dépotoir Touho	57 702 625	28 000 000	Avenant en cours de signature (Gouvernement)	31/10/2019
1702	PN	D3E	26 000 000	13 000 000	Bilan final attendu	28/02/2019
1703	PS	VHU SIVM Sud	62 383 000	31 191 500	Avenant en cours de signature (PS)	31/10/2019
1706	Bourail	Réhabilitation dépotoir	37 537 500	18 770 000	Bilan final attendu	31/05/2019
1707	Canala	Déchetterie + PAV	60 715 400	54 557 700	Bilan final attendu	28/02/2019
1802	Maré	Mise en conformité ISDND	105 342 962	42 137 185	1er versement en cours (Paierie)	30/03/2020
1804	Koumac	Ouverture casier n°3	40 994 085	16 397 634	1er versement en cours	28/02/2021

Mme MENGIN indique que trois conventions (1702, 1706 et 1707) sont arrivées à échéance. Afin de clôturer celles-ci, Mme MENGIN indique que le secrétariat doit être destinataire de bilans justifiant de la réalisation des opérations et leurs dépenses associées.

Sur les programmes ne disposant pas encore d'une convention signée, Mme MENGIN indique que certaines communes n'ont pas donné suite aux conventions envoyées pour relecture en février 2019.

N°	Demandeur	Opération	Montant total subvention (F CFP)	Statut
1709	Ile des Pins	ISDND	60 000 000 XPF	Visa DBAF
1711	Canala	Réhabilitation du dépotoir municipal	9 656 268 XPF	Pas de retour sur le projet de convention
1712	Canala	Elimination stock historique D3E	827 172 XPF	Pas de retour sur le projet de convention
1713	Lifou	Dispositif VHU	64 655 250 XPF	Visa DBAF
1714	PIL	Evacuation déchets/encombrants sur Ouvéa	11 818 638 XPF	Visa DBAF
1715	Lifou	ISDND	60 000 000 XPF	Visa DBAF
1803	Houaïlou	Dispositif VHU	29 689 464 XPF	Visa DBAF
1809	Boulouparis	Evacuation décharges sauvages	6 807 801 XPF	Pas de retour sur le projet de convention
1810	Ponérihouen	Dispositif VHU	29 705 400 XPF	Retour convention signée par le bénéficiaire le 16/09/2019
1811	Ile des Pins	Dispositif VHU	8 027 409 XPF	Convention en cours de rédaction

3. Rappel sur les procédures de demande de subvention TAP et le format attendu des dossiers de demande

Mme MENGIN expose les quelques points d'alerte relatifs à la qualité des dossiers de demande de subvention TAP :

- Les opérations déjà réalisées ne peuvent pas faire l'objet de demande de subvention TAP ;
- Afin de faciliter l'envoi des dossiers aux membres du comité, un format numérisé de la demande doit être transmis au secrétariat ;
- Plusieurs devis doivent être fournis afin de s'assurer de la mise en concurrence des entreprises ;
- L'ensemble des pièces listées dans le formulaire de demande de subvention doivent être fournies ;
- Le dossier de demande de subvention ne peut viser plusieurs opérations, notamment si l'une d'entre elle concerne le dispositif VHU.

Mme MENGIN remercie toutefois l'ensemble des communes sollicitant aujourd'hui le fonds TAP pour avoir d'une part, présenté leurs demandes dans les délais fixés par le comité TAP, et d'autre part, pour avoir utilisé le formulaire de demande de subvention mis en ligne il y a moins d'un an sur le site internet de la DIMENC.

M. MONLOUIS souhaite savoir si des opérations déjà lancées mais non achevées seraient éligibles à la TAP.

Mme MENGIN indique que seules les opérations non enclenchées à la date de présentation du dossier en comité pourront être prises en charge par le fonds TAP.

Par ailleurs Mme MENGIN rappelle que pour tout versement, les pièces suivantes doivent être transmises :

- ✓ Justificatifs techniques détaillés dans la convention ;
- ✓ Etat des mandats signés par le Payeur ;
- ✓ Titre de recettes émis par la collectivité bénéficiaire.

4. Présentation des demandes de subvention TAP

Mme MENGIN indique que pour toutes les demandes VHU, un ratio « coût/véhicule » a été calculé afin de comparer les demandes présentées avec les subventions déjà attribuées en comité TAP.

Communes	Subvention sollicitée	Nombres de véhicules concernés	Coût/VHU
Poum	9 570 000 XPF	180	53 167 XPF
Dumbéa	7 000 000 XPF	230	30 435 XPF
Pouembout	11 045 200 XPF	286	38 620 XPF
Koné	26 073 750 XPF	850	30 675 XPF
Poya	8 844 640 XPF	460	19 227 XPF
Païta	1 550 568 XPF	138	11 236 XPF
Mont Dore	18 585 141 XPF	540	34 417 XPF
Ouvéa	29 150 000 XPF	200	145 750 XPF

25 760 XPF sans gardiennage

(sans traitement)

4.1 Demandes présentées par la commune de Poya

M. BOUILLANT, Secrétaire Général de la commune de Poya présente la demande de subvention de 8 844 640 F CFP portant sur la collecte et le traitement de 460 véhicules hors d'usage (VHU).

Mme MENGIN précise que le coût par véhicule pour cette opération est de 19 227 F CFP, ce qui est relativement bas vis-à-vis des estimations faites pour la province Nord et également vis-à-vis des demandes déjà formulées auprès du comité TAP.

M. POININE souhaite savoir si des plafonds ont été définis pour les demandes liées au dispositif VHU.

Mme MENGIN précise qu'il n'a pas été défini de plafonds pour ce type de demandes mais que des estimations, sur la base de données fournies par les provinces, ont été réalisées. Toutefois dans le cas de demande pour lesquelles le ratio par véhicule serait très élevé, il pourrait être fait application d'un forfait sur la base des estimations ou de moyennes des demandes de subvention déjà réalisées.

M. BOUILLANT présente ensuite la seconde demande de subvention sollicitée par la commune de Poya. Celle-ci porte sur la mise en place d'une installation de stockage de déchets (ISD) sur la zone de VKPP dont le SIVOM a la compétence. Le coût prévisionnel global de l'opération s'élève à 1 250 000 000 F CFP. La part qui reviendrait aux communes et au syndicat serait de 250 000 000 F CFP. Dans le cadre de sa demande, la commune de Poya sollicite au fonds TAP une enveloppe de 48 986 172 F CFP définie au prorata du nombre d'habitants sur la commune.

Mme MENGIN précise avoir réceptionné le 20 septembre les dossiers des trois autres communes. Au regard de la date de réception de ceux-ci, les trois dossiers n'ont pu être inscrits à l'ordre du jour.

M. MONLOUIS précise que pour cette opération, le SIVOM VKP a délégué la maîtrise d'ouvrage à la province Nord. Un appel à concours « conception/réalisation » a été lancé en mai 2019. Les résultats seront rendus d'ici la fin de l'année.

M. POININE souligne que peu d'éléments sont fournis à ce stade aux membres du comité TAP. Les résultats des études APD permettront d'annoncer clairement les coûts.

M. MONLOUIS ajoute que ce projet relève d'une importance particulière. En effet, la zone VKPP est la plus peuplée de la province Nord et paradoxalement la seule qui ne dispose pas d'ISD. La province Nord dispose d'ores et déjà de chiffres plus fins mais qui ne peuvent être communiqués avant la fin du concours.

Mme KECINE souhaite savoir si un apport est prévu de la commune de Poya.

M. BOUILLANT indique ne pas pouvoir répondre à ce stade.

4.2 Demande présentée par la commune de Pouembout

Mme LE MARREC, 2^{ème} adjointe au Maire, présente la demande de subvention de la commune de Pouembout relative à la collecte et au traitement de 286 VHU pour un montant total de 11 045 200 F CFP.

Mme MENGIN précise que pour cette demande le coût par véhicule est de 38 620 F CFP.

Mme KECINE souhaite savoir si le forfait « traitement » de la société Traivaldec inclut la prise en charge finale du véhicule sur Nouméa, auquel cas des coûts supplémentaires pourraient survenir.

Mme LE MARREC indique ne pas savoir si le forfait à 10000 F CFP par unité inclut les frais de prise en charge chez EMC Nouméa.

4.3 Demande présentée par la commune de Poum

M. ROSSARD présente la demande de subvention de la commune de Poum relative à la collecte et au traitement de 180 VHU pour un montant de 9 570 000 F CFP.

Mme MENGIN précise que le coût par véhicule est de 53 167 F CFP. Ce ratio est plus élevé que les deux demandes précédentes mais, compte tenu de l'éloignement de la commune de Poum vis-à-vis des centres de traitement, il est normal que les coûts de transport soient plus élevés.

M. MONLOUIS relève que la demande intègre des frais de collecte réalisés en régie par la commune.

M. ROSSARD confirme que ces coûts ont été intégrés dans la demande de subvention mais que cela peut également être pris en charge par la commune de Poum.

M. POININE indique que ce type de demande soulève la question du champ d'application de la TAP et de ses limites d'intervention. Il questionne le secrétariat sur le texte qui encadre la TAP et ce qu'il spécifie.

Mme MENGIN indique qu'effectivement la question du financement d'opérations faites en régie ne s'est jamais posée en comité TAP. La délibération du congrès qui encadre le fonds TAP définit le champ d'application de celle-ci de manière assez large. Chaque dossier est donc analysé au cas par cas.

Mme MENGIN s'interroge sur le forfait « traitement » du SIVM Nord qui est à 15 000F par unité, soit quasiment le double du prix pratiqué par les opérateurs de traitement sur Nouméa. Par ailleurs, le devis indique que les véhicules, une fois traités, sont transférés vers Gadji. Elle rappelle que ces déchets ne peuvent être acceptés à l'ISD de Gadji. Elle indique qu'il faut donc s'assurer que les coûts vers l'opérateur final de traitement sont bien inclus.

4.4 Demande présentée par la commune de Koumac

M. POININE excuse le Maire de Koumac et présente rapidement la demande qui porte sur l'évacuation d'un stock historique de 40 m3 filtres à huiles usagés. La demande de subvention demandée au fonds TAP est d'un montant de 4 227 343 F CFP.

M. MONLOUIS précise qu'il s'agit de déchets localisés à l'ISD de Kaala Gomen. Leur évacuation s'inscrit dans le cadre de la régularisation ICPE des installations.

4.5 Demande de la Ville de Dumbéa

M. CROUGNEAU présente la demande de subvention de la Ville de Dumbéa relative à la collecte, au regroupement et au traitement de 230 véhicules hors d'usage pour un montant de 7 000 000 F CFP.

Mme MENGIN précise que le coût par véhicule s'élève à 30 465 f CFP incluant le gardiennage d'un des deux points de regroupement.

M. POININE s'interroge sur le soutien par la TAP des frais de gardiennage, et au risque de créer un précédent.

M. CROUGNEAU explique que ces frais de gardiennage sont prévus pour un seul point de regroupement localisé dans une zone fortement urbanisée. La non prise en charge de ces frais amènerait la Ville de Dumbéa à supprimer ce point de regroupement ce qui engendrerait des coûts supplémentaires notamment sur la partie transport des véhicules.

M. DJAIWE explique qu'il est important de ne pas générer dans le cadre des demandes des coûts supplémentaires, qu'ils soient financiers ou environnementaux. Il faut s'accorder sur des règles qui soient les mêmes pour tout le monde, surtout si celles-ci vont dans le sens de l'amélioration de la gestion des déchets d'une manière générale. Il faut que les choses soient facilitées pour tout le monde.

4.6 Demande de la commune de Koné

M. MOTO, 2^{ème} adjoint au Maire présente la demande de subvention de la commune de Koné relative à la collecte et au traitement de 850 véhicules hors d'usage pour un montant total de 26 073 750 F CFP.

Mme MENGIN précise que le coût par véhicule est de 30 675 F CFP.

4.7 Demandes de la commune de Maré

M. DO VAN, Secrétaire Général, présente la demande de la commune de Maré portant sur d'une part la collecte et le traitement de véhicules hors d'usage et d'autre part sur la collecte et le transport de déchets d'encombrants. Il explique que ces opérations ont démarré en 2017 sur fonds propres de la commune, et évoque les difficultés rencontrées notamment vis-à-vis du transport maritime et des surcoûts qui y sont liés. Il reste aujourd'hui 60 véhicules à évacuer pour un montant de 6 615 230 F CFP soit 110 254 F par véhicule.

Mme MENGIN explique que le dossier envoyé au secrétariat comporte deux demandes et que celles-ci ne pouvaient pas être distinguées. Il est également difficile de distinguer les actions déjà réalisées et celles qui n'ont pas été enclenchées.

M. POININE inique qu'il faudrait que la commune complète sa demande en présentant un bilan sur les actions achevées et celles qui n'ont pas encore été réalisées et qui nécessitent le soutien du fonds TAP en distinguant les VHU des déchets d'encombrants.

4.8 Demande de la Ville de Païta

M. MALAVAL présente la demande de subvention de la Ville de Païta relative à la collecte et au regroupement de 138 véhicules hors d'usage. Pour cette opération, une subvention de

1 550 568 F CFP est sollicitée au fonds TAP. Il précise également que la partie traitement sera assurée par TRECODEC.

Mme MENGIN précise donc que pour cette demande, le coût par VHU, sans le traitement, revient à 11 236 F CFP.

Mme MASSEMIN alerte la commune de Païta sur l'articulation du dispositif TAP et de la filière VHU qui pourrait conduire à un double financement.

M. MALAVAL propose de compléter sa demande en consultant des entreprises pour la partie traitement.

M. CROUGNEAU questionne les membres du comité sur la partie logistique du dispositif et la problématique liée à la capacité de traitement des deux opérateurs de Nouméa.

Mme MENGIN explique qu'effectivement, le dispositif VHU est un dispositif financier qui s'étend sur cinq ans mais que dans la pratique, le traitement des véhicules s'opérera bien après 2021 pour laisser le temps aux opérateurs d'absorber tous les VHU.

Au regard des nombreux échanges sur les questions de logistiques, le secrétariat propose de réunir les opérateurs de traitement lors d'un comité TAP exceptionnel et spécifique au sujet du dispositif VHU.

Les membres du comité TAP valident cette proposition à l'unanimité.

4.9 Demande de la Ville du Mont Dore

M. BOURDON présente la demande de la Ville du Mont Dore relative à la collecte et au traitement de 540 VHU. Pour cette opération, deux devis ont été fournis, l'un à 11 770 000 F CFP et le deuxième à 18 585 141 F CFP.

Mme MENGIN précise que cela revient par véhicule à 21 796 F CFP pour le premier devis et 34 417 F CFP pour le second devis.

Mme KECINE alerte les communes d'une manière générale sur les devis qu'elles reçoivent et les coûts proposés par certains opérateurs. Il leur revient d'être attentifs et de mettre en concurrence les entreprises afin de s'assurer d'obtenir le prix le plus juste.

4.10 Demandes de la commune d'Ouvéa

M. IHMELING présente la première demande de subvention de la commune d'Ouvéa relative à la collecte, au transfert par barge et au traitement de 200 véhicules hors d'usage. Pour cette opération, une subvention de 29 150 000 F CFP est sollicitée au fonds TAP.

Mme MENGIN précise que le ratio par véhicule est de 145 750 F CFP ce qui est très élevé comparé à la demande présentée par Lifou en 2018 où le ratio par véhicules était de 64 655 F CFP.

Mme KECINE explique que cette demande présente des coûts très élevés qui ont déjà été revus à la baisse à la demande de la commune et de la province des îles Loyauté. L'opérateur,

situé sur Lifou, est en situation de monopole sur les îles Loyauté et a proposé des tarifs anormalement hauts sur les frais de transport par barge et également sur le démantèlement des VHU (50 000 F par unité).

M. MONLOUIS indique qu'il serait nécessaire de mettre en concurrence la société avec des opérateurs de la Grande Terre.

Mme MENGIN rappelle que le SIVM Nord s'est doté d'un équipement mobile permettant de dépolluer les VHU. Il serait donc intéressant de les solliciter pour faire une estimation. Il en va de même pour EMC Nouméa.

M. OUAIEGNEPE précise que l'île d'Ouvéa est la plus éloignée des îles Loyauté vis-à-vis de Nouméa, et que cela génère d'importantes difficultés en termes de gestion des déchets, surtout vis-à-vis du transport.

M. POININE propose que la commune travaille sur son dossier en consultant d'autres entreprises.

M. IHMELING présente la seconde demande portée par la commune d'Ouvéa sur l'évacuation de déchets d'encombrants mais également sur le démantèlement de bus, engins et camions localisés aux ateliers municipaux et au CET. Une subvention de 9 353 500 F CFP est sollicitée pour ces opérations.

Mme MENGIN précise que c'est la première fois qu'est présentée en comité TAP une demande portant sur des véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes. Une demande similaire est en cours de montage par la Ville de Nouméa sur des bus, engins et camions localisés sur la zone de Numbo. Une demande sera prochainement présentée en comité TAP.

M. POININE s'interroge si ce type de demande peut obtenir le soutien du fonds TAP.

Mme MENGIN indique que les évacuations de stocks historiques entrent totalement dans le champ d'application de la TAP. Cela est également en lien avec l'étude pays sur la filière VHU qui prévoit d'étendre le dispositif actuel aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes.

M. OUAIEGNEPE indique que ces opérations constituent une réelle urgence pour l'île. Ces déchets sont stockés temporairement aux docks des ateliers municipaux et au CET avec les risques de pollutions que cela pourrait engendrer.

Mme KECINE précise que cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en place de points d'apport volontaire et que ces évacuations sont donc nécessaires pour lancer le projet.

5. Délibérés

Demande de la commune de Pouvoua

Le comité rend à l'unanimité un avis **favorable** à la demande de subvention de la commune de Pouvoua pour l'enlèvement et le traitement de véhicules hors d'usage. Le fonds TAP ne prendra toutefois pas en charge les opérations de collecte réalisées en régie.

Si la commune de Poum souhaite consulter des entreprises pour ces opérations et compléter sa demande, un dossier pourra être soumis en consultation à domicile.

Demande de la commune de Koumac

Le comité TAP rend à l'unanimité un avis **favorable** à la demande de la commune de Koumac dans la mesure où :

- ces déchets sont des stocks historiques dont la provenance ne peut être identifiée aujourd'hui ;
- cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en conformité de l'installation de stockage de déchets (ISD) de Kaala Gomen.

Le comité précise que le financement de cette opération est exceptionnelle au regard des justifications susmentionnées, les déchets dangereux étant interdits à l'ISD. Pour rappel, la gestion de ce type de déchets est à la charge des entreprises en faisant appel à un opérateur spécialisé.

Demande de la commune de Dumbéa

Le comité rend à l'unanimité un avis **favorable** à la demande de subvention de la Ville de Dumbéa pour la collecte, le regroupement, le gardiennage et le traitement de véhicules hors d'usage.

Le comité précise que les frais de gardiennage liés aux demandes VHU seront acceptés sous réserve qu'ils soient convenablement justifiés (zone urbanisée, limitée dans le temps...).

Demande de la commune de Pouembout

Le comité rend à l'unanimité un avis **favorable** à la demande de subvention de la commune de Pouembout pour son opération de collecte et de traitement de véhicules hors d'usage **sous réserve** :

- que le forfait proposé par TRAIVALDEC inclut les frais de prise en charge des VHU chez EMC Nouméa ;
- de la transmission du listing des véhicules tel que demandé en Annexe 3 du formulaire de demande de subvention TAP.

Demande de la commune de Koné

Le comité rend à l'unanimité un avis **favorable** à la demande de subvention de la commune de Koné pour son opération de collecte et de traitement de véhicules hors d'usage **sous réserve** :

- que le forfait proposé par TRAIVALDEC inclut les frais de prise en charge des VHU chez EMC Nouméa ;
- de la transmission du listing des véhicules tel que demandé en Annexe 3 du formulaire de demande de subvention TAP.

Demandes de la commune de Poya

Le comité rend à l'unanimité un avis **favorable** à la demande de subvention de la commune de Poya pour son opération de collecte et de traitement de véhicules hors d'usage **sous réserve** :

- que le forfait proposé par TRAIVALDEC inclut les frais de prise en charge des VHU chez EMC Nouméa ;
- de la transmission du listing des véhicules tel que demandé en Annexe 3 du formulaire de demande de subvention TAP.

Concernant la demande portant sur la future ISD de la zone de VKPP, le comité TAP est **en attente** des éléments techniques et financiers relatifs au projet justifiant l'enveloppe sollicitée.

Demande de la commune de Maré

Le comité est **en attente** de la transmission d'un bilan récapitulatif :

- les éléments liés aux opérations déjà menées et aux fonds propres avancés par la commune de Maré ;
- aux actions qui n'ont pas été réalisées (opérations relatives aux 60 VHU) et aux coûts inhérents à leur évacuation et traitement.

Demande de la Ville de Païta

Le comité rend à l'unanimité un avis **favorable** à la demande de subvention de la commune de Païta pour la collecte et le regroupement de véhicules hors d'usage sur son territoire communal **sous réserve** de la transmission de la liste des véhicules ainsi que des devis liés au traitement des VHU et au gardiennage des véhicules regroupés. Ce dernier point devra faire l'objet de justifications de la part de la Ville de Païta afin que ces frais puissent être soutenus par le fonds TAP.

Demande de la Ville du Mont Dore

Le comité rend à l'unanimité un avis **favorable** à la demande de subvention de la commune du Mont Dore pour la collecte et le traitement de véhicules hors d'usage sur son territoire communal **sous réserve** de la transmission du choix du prestataire retenu par la commune et du montant final de l'opération.

Demandes de la commune d'Ouvéa

Concernant la demande relative à la collecte et au traitement de véhicules hors d'usage, le comité est **en attente** de la consultation d'autres entreprises pour s'assurer de la mise en concurrence du prestataire sollicité sur Lifou, afin d'obtenir un devis proposant des tarifs cohérents vis-à-vis des autres demandes VHU déjà portées en comité TAP. Les opérations menées en régie ne seront pas prises en charge par le fonds TAP.

M. POININE soulève que, compte tenu du montant de l'opération supérieur à 20 000 000 F CFP (délibération n°136/CP du 1^{er} mars 1967), l'organisation d'un marché public semble obligatoire. Il en va de même pour la demande de la commune de Koné. Un retour des communes doit être fait sur ce point.

Concernant la seconde demande portée par la commune d'Ouvéa, le comité rend à l'unanimité un avis **favorable** à l'évacuation d'encombrants et au démantèlement/transport des bus, engins et camions **sous réserve** de la transmission des éléments suivants :

- la justification, sur attestation du Maire d'Ouvéa et des services de la DITTT, que les engins, bus ou camion faisant l'objet de la demande n'ont pas/plus de propriétaire identifié.

Le fonds TAP ne prendra en charge uniquement les engins dont le propriétaire n'a pu être identifié.

Décisions du comité concernant des sujets transversaux :

➤ Problématiques soulevées en séance TAP

- Les questions de logistique liées aux opérations VHU et à l'absorption des centres de traitement sur Nouméa qui sont au nombre de deux, et aux possibilités d'aménager des zones tampons pour stocker des VHU ;
- Le financement par le fonds TAP d'opérations réalisées en régie par une commune ;
- Les frais de gardiennage liés à une demande de subvention VHU ;
- Le financement par le fonds TAP d'opérations qui seraient déjà enclenchées ;
- Le financement par le fonds TAP d'opérations liées à la collecte et au traitement de bus, engins, camions ;
- Le dispositif VHU qui arrive à échéance en 2021 ;
- L'absence de registre qui listerait l'ensemble des décisions et orientations du comité TAP.

➤ Positionnement du comité TAP et actions du secrétariat

- Le secrétariat doit organiser un comité exceptionnel sur le dispositif VHU et convier les opérateurs de traitement afin d'aborder la problématique de leur capacité de traitement au regard des demandes de subventions VHU déjà accordées en comité TAP ;
- Le fonds TAP n'est pas destiné à financer des opérations réalisées en régie par une collectivité ;
- Dans le cadre du dispositif VHU, le fonds TAP pourra prendre en charge les frais liés au gardiennage des points de regroupement sous réserve que cela soit convenablement justifié par la commune ;
- Le fonds TAP ne peut prendre en charge des opérations qui sont déjà réalisées. Ainsi les dossiers de demande de subvention devront être déposés et présentés en séance TAP en amont du lancement des opérations ;
- Les opérations relatives à l'évacuation de stocks historiques de déchets ne faisant pas l'objet d'une filière règlementée (excepté le dispositif VHU) font parties du champ d'application de la TAP. Les opérations concernant des bus, engins, camions peuvent donc être éligible à la TAP sous réserve que ceux-ci ne dispose plus de propriétaire identifiable. Sur attestation de la DITTT et du Maire de l'absence de propriétaire, et sous réserve que les membres du comité valide la demande, une subvention TAP pourrait être attribuée.
- Le secrétariat doit envoyer un courrier aux communes n'ayant pas encore sollicité le fonds pour le dispositif VHU afin de leur rappeler les échéances ;
- Le secrétariat s'engage à mettre en place le registre qui listera l'ensemble des décisions et orientations du comité TAP.

6. Points divers

Etude pays sur la filière VHU

Mme MENGIN rappelle qu'une consultation a été lancée en août pour le lancement d'une étude à l'échelle du territoire sur les problématiques liées à la filière VHU et aux possibilités d'extension de celle-ci aux véhicules d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes. Elle précise qu'au terme de la consultation, trois offres ont été réceptionnées : CBE, ENVIE et IN EXTENSO.

Le classement de la Nouvelle-Calédonie est le suivant :

- 1. CBE**
2. IN EXTENSO
3. ENVIE

Le classement de la province Nord est le suivant :

- 1. IN EXTENSO**
2. ENVIE
3. CBE

Le classement de la province sud est le suivant :

- 1. CBE**
2. IN EXTENSO
3. ENVIE

Il est convenu que les avis des autres membres devront parvenir au secrétariat au plus tard le 7 octobre 2019.

NDR : Le secrétariat a réceptionné les avis de la province des îles Loyauté et du congrès de la Nouvelle-Calédonie par mails du 7 octobre 2019 (cf. annexe 12 : avis de la province des îles Loyauté et du congrès de la Nouvelle-Calédonie).

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie souhaite suivre le classement fait par la Nouvelle-Calédonie

Le classement de la province des îles Loyauté est le suivant :

- 1. CBE**
2. ENVIE
3. IN EXTENSO

Au regard des avis réceptionnés et des classements effectués, il est proposé de retenir **l'offre de CBE pour un montant de 2 652 120 F CFP.**

Prochain comité TAP

Le prochain comité TAP sera organisé fin février 2020. Une date sera très prochainement proposée par le secrétariat du comité TAP.

M. DJAIWE clôt la séance en remerciant l'ensemble des membres et participants pour ce comité TAP, et remercie à nouveau la commune de Bourail pour avoir permis au comité de se réunir.

Fin de la réunion : 15h50

**Le membre du gouvernement
chargé de la jeunesse et des sports,
de la coordination et du suivi du plan
territorial de sécurité et de prévention de la
délinquance et de la météorologie**



Jean-Pierre DJAIWE

Destinataires :

Monsieur le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le Haut-Commissaire de la République,
Monsieur le Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le Président de la province Sud,
Monsieur le Président de la province Nord,
Monsieur le Président de la province des îles Loyauté,
Madame la Représentant de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie,
Madame la Directrice de la Direction du Budget et des Affaires Financières,
Messieurs les représentants des associations des Maires,
Monsieur le Maire de Bourail,
Madame le Maire de la commune de Poum,
Monsieur le Maire de la commune de Koumac,
Monsieur le Maire de la Ville de Dumbéa,
Monsieur le Maire de la commune de Pouembout,
Monsieur le Maire de la commune de Koné,
Madame le Maire de la commune de Poya,
Monsieur le Maire de la commune de Maré,
Monsieur le Maire de la Ville de Païta,
Monsieur le Maire de la Ville du Mont Dore,
Monsieur le Maire de la commune d'Ouvéa.

ANNEXES

1. Document d'animation du comité,
2. Demande présentée par la commune de Poum
3. Demande présentée par la commune de Koumac
4. Demande présentée par la Ville de Dumbéa
5. Demande présentée par la commune de Pouembout
6. Demande présentée par la commune de Koné
7. Demandes présentées par la commune de Poya
8. Demandes présentées par la commune de Maré
9. Demande présentée par la Ville de Païta
10. Demande présentée par la Ville du Mont Dore
11. Demande présentée par la commune d'Ouvéa
12. Avis rendus par la province des îles Loyauté et le congrès de la Nouvelle-Calédonie

29^{ème} Comité de gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions

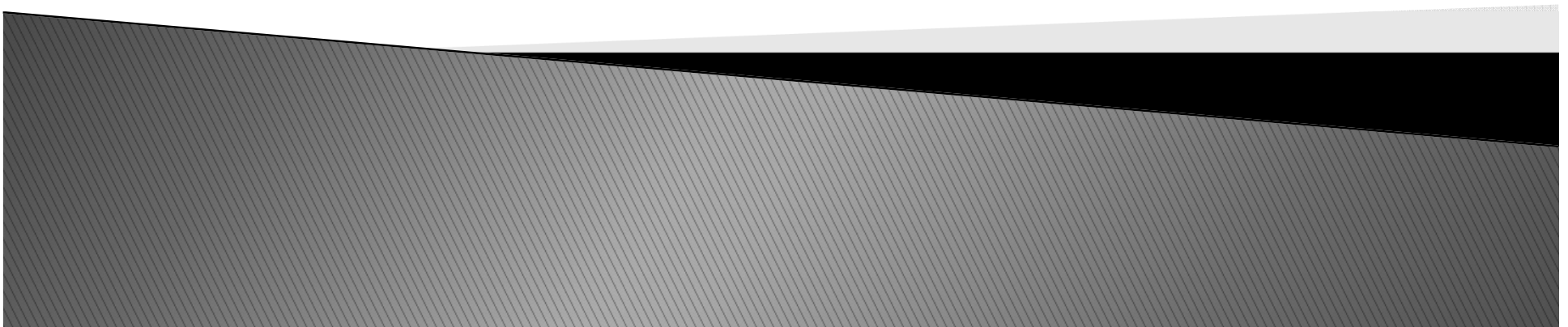
Le 03 octobre 2019, 9h30 à Bourail



ORDRE DU JOUR

1. Ressources du fonds TAP
2. Point d'avancement sur les arrêtés et conventions en cours
3. Présentation des demandes de subventions
4. Point divers

1. RESSOURCES DU FONDS TAP



1. Ressources disponibles

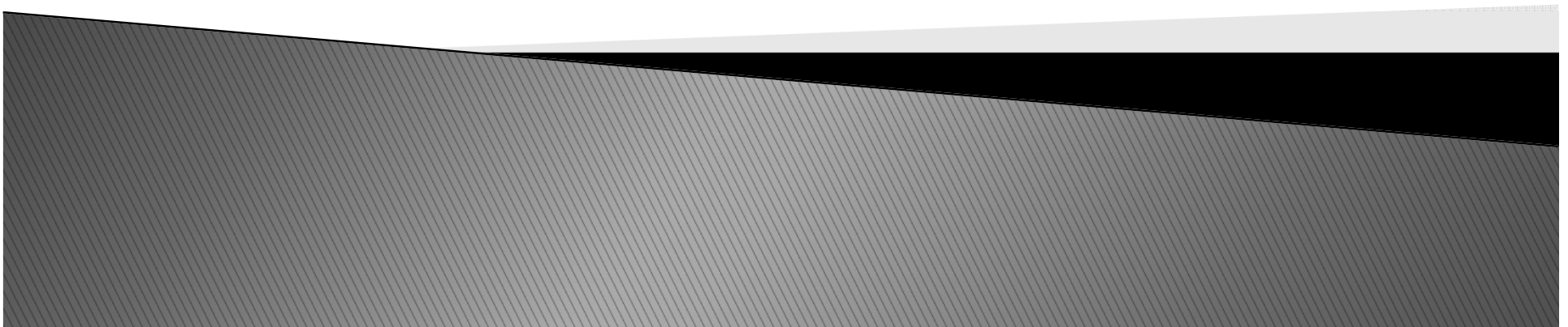
Reports 2018 : 1 502 727 598 F CFP

BP 2019 + reliquat douanes : 209 380 510 F CFP

Engagements 2019 : 582 680 574 F CFP

Disponible à l'engagement : 1 129 427 534 F
CFP

2. Point sur les arrêtés et conventions en cours



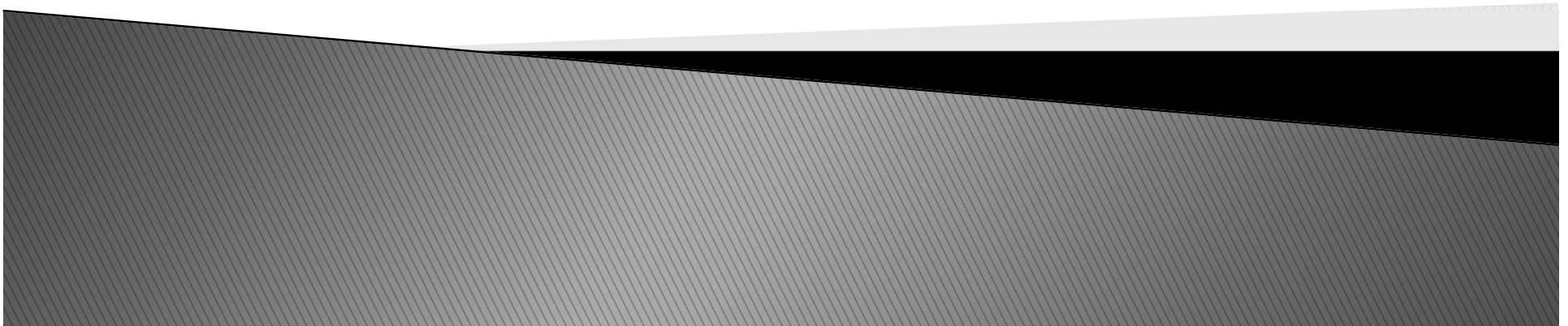
2. Point sur les arrêtés et conventions en cours

N°	Demandeur	Opération	Montant total subvention (F CFP)	Versement TAP (F CFP)	Statut	Échéance convention
R04	PN	PPNU	4 500 000	4 500 000	A la Paierie pour versement depuis le 08/09/2019	/
1701	PN	Dépotoir Touho	57 702 625	28 000 000	Avenant en cours de signature (Gouvernement)	31/10/2019
1702	PN	D3E	26 000 000	13 000 000	Bilan final attendu	28/02/2019
1703	PS	VHU SIVM Sud	62 383 000	31 191 500	Avenant en cours de signature (PS)	31/10/2019
1706	Bourail	Réhabilitation dépotoir	37 537 500	18 770 000	Bilan final attendu	31/05/2019
1707	Canala	Déchetterie + PAV	60 715 400	54 557 700	Bilan final attendu	28/02/2019
1802	Maré	Mise en conformité ISDND	105 342 962	42 137 185	1 ^{er} versement en cours (Paierie)	30/03/2020
1804	Koumac	Ouverture casier n°3	40 994 085	16 397 634	1 ^{er} versement en cours	28/02/2021

2. Point sur les arrêtés et conventions en cours

N°	Demandeur	Opération	Montant total subvention (F CFP)	Statut
1709	Ile des Pins	ISDND	60 000 000 XPF	Visa DBAF
1711	Canala	Réhabilitation du dépotoir municipal	9 656 268 XPF	Pas de retour sur le projet de convention
1712	Canala	Elimination stock historique D3E	827 172 XPF	Pas de retour sur le projet de convention
1713	Lifou	Dispositif VHU	64 655 250 XPF	Visa DBAF
1714	PIL	Evacuation déchets/encombrants sur Ouvéa	11 818 638 XPF	Visa DBAF
1715	Lifou	ISDND	60 000 000 XPF	Visa DBAF
1803	Houaïlou	Dispositif VHU	29 689 464 XPF	Visa DBAF
1809	Boulouparis	Evacuation décharges sauvages	6 807 801 XPF	Pas de retour sur le projet de convention
1810	Ponérihouen	Dispositif VHU	29 705 400 XPF	Retour convention signée par le bénéficiaire le 16/09/2019
1811	Ile des Pins	Dispositif VHU	8 027 409 XPF	Convention en cours de rédaction

Rappel sur les procédures de demande et de versement de subventions TAP



2. Rappel sur la procédure de demande de subvention TAP

Points positifs

- Respect du délai de dépôt des demandes (30 jours avant un comité) ;
- Dossier de demande de subvention utilisé pour quasi toutes les demandes ;
- Echange avec le secrétariat

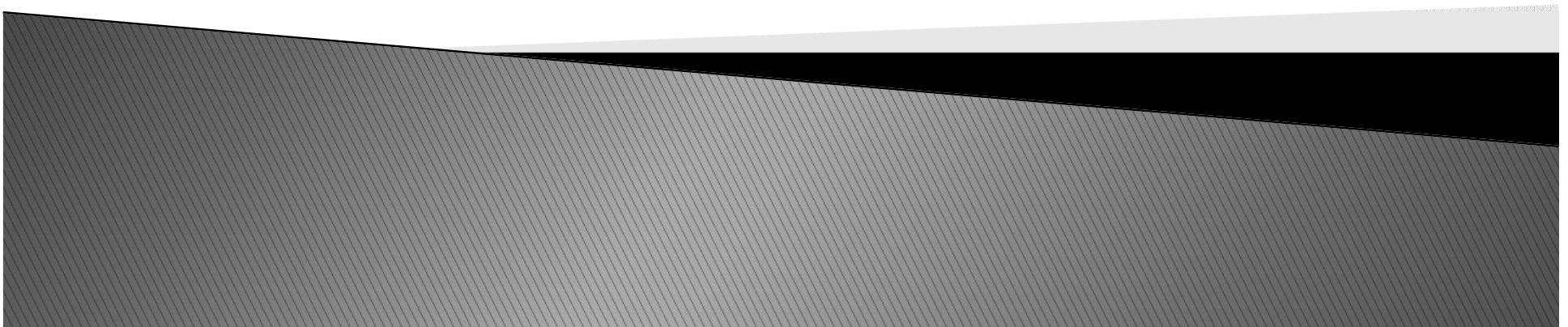
Points d'alerte

- Pièces jointes incomplètes ;
- Dossier multi-demandes ;
- Opérations déjà réalisées ne sont pas éligibles à la TAP ;
- Un seul devis transmis dans certaines demandes ;
- Format numérique à fournir pour faciliter l'envoi aux membres comité.

2. Rappel sur les justificatifs à fournir pour versement

- Justificatifs techniques validés/visés par la collectivité bénéficiaire (PV de réception de chantier/travaux,...) et listés dans la convention ;
- Etats des mandats signés par le Payeur avec factures ;
- Titres de recettes émis par la collectivité bénéficiaire

3. Demandes de subvention TAP



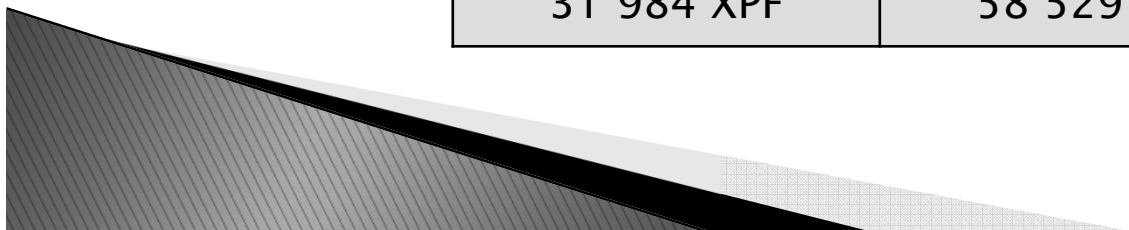
N°TAP	Demandeur	Objet de la demande	Coût total projet (F CFP)	Subvention TAP sollicitée (F CFP)
1901	Poum	Dispositif VHU	9 570 000	9 570 000
1903	Koumac	Evacuation filtres à huile usagés	4 227 343	4 227 343
1904	Dumbéa	Dispositif VHU	7 000 000	7 000 000
1905	Pouembout	Dispositif VHU	11 045 200	11 045 200
1906	Koné	Dispositif VHU	26 073 750	26 073 750
1907	Poya	Dispositif VHU	8 844 640	8 844 640
1908	Maré	Dispositif VHU	21 831 390	19 648 251
1909	Maré	Evacuation déchets encombrants		
1910	Païta	Dispositif VHU	1 550 568	1 550 568
1911	Mont Dore	Dispositif VHU	18 585 141	18 585 141
1912	Poya	Mise en place ISDND VKPP	1 250 000 000	48 986 172
1913	Ouvéa	Dispositif VHU	29 150 000	29 150 000
1914	Ouvéa	Evacuation encombrants et bus, engins, camions	9 353 500	9 353 000

➤ Demande VHU présentées en séance du 03/10/2019

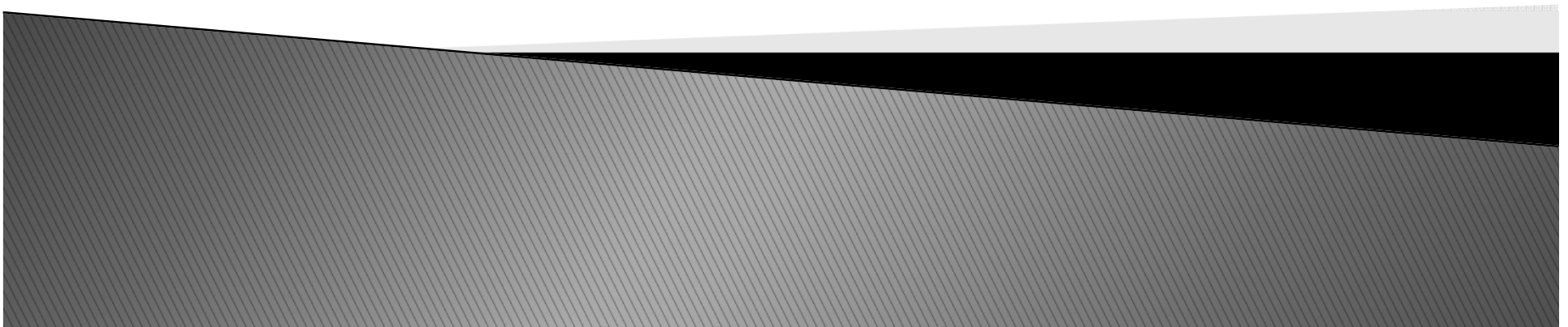
Communes	Subvention sollicitée	Nombres de véhicules concernés	Coût/VHU	
Poum	9 570 000 XPF	180	53 167 XPF	25 760 XPF sans gardiennage
Dumbéa	7 000 000 XPF	230	30 435 XPF	
Pouembout	11 045 200 XPF	286	38 620 XPF	
Koné	26 073 750 XPF	850	30 675 XPF	
Poya	8 844 640 XPF	460	19 227 XPF	(sans traitement)
Païta	1 550 568 XPF	138	11 236 XPF	
Mont Dore	18 585 141 XPF	540	34 417 XPF	
Ouvéa	29 150 000 XPF	200	145 750 XPF	

➤ Moyenne des précédentes demandes

PS	PN	PIL
31 984 XPF	58 529 XPF	64 655 XPF



7. Points divers



7. Points divers

- Trois offres reçues pour l'étude pays sur la filière VHU – Prestataire retenu à valider ;
- Prochain comité à caler

Merci de votre présence...